

# *Opérations de terrain*

## Europe du Sud-Est



## Présence en Albanie

La Présence de l'OSCE aide l'Albanie à consolider ses institutions démocratiques en œuvrant à promouvoir la primauté du droit et les droits de l'homme. Les activités relevant de son mandat comportent la réforme législative et judiciaire, notamment de la propriété, la réforme électorale et administrative régionales, le renforcement de ses capacités parlementaires, les activités de lutte contre la traite et la corruption, le soutien aux médias indépendants, les projets relatifs à la bonne gouver-

nance et au renforcement de la société civile ainsi que l'assistance à la police. Depuis sa création en 1997, la Présence a contribué de manière significative à la stabilisation et à la démocratisation du pays.

La Présence dispose aussi d'un réseau de bureaux extérieurs chargés de promouvoir les objectifs de l'OSCE dans tout le pays. Les quatre bureaux extérieurs et le bureau de liaison à Tirana, qui couvre la région de la capitale, participent au développement et à la gestion de

projets locaux dans le contexte des activités mandatées par la Présence.

Contribuer aux préparatifs et au suivi des élections législatives du 3 juillet, en particulier en facilitant l'accord politique sur les nouvelles circonscriptions électorales et en prêtant son concours à l'amélioration des listes d'électeurs, a constitué une partie importante de l'activité de la Présence au cours de l'année. Le lancement d'un projet d'enregistrement des électeurs, l'appui à de

nouveaux domaines de réforme dans le cadre de l'Assemblée nouvellement élue, la poursuite des activités visant à assurer des normes plus élevées dans la magistrature, le lancement du processus permettant aux centres de développement de la société civile de devenir indépendants, l'observation des tribunaux et la fourniture d'une assistance à l'élaboration d'une législation sur les médias étaient d'autres domaines importants de son action.

### **Activités liées à la dimension politico-militaire**

**Renforcement de la coopération transfrontalière.** Dans le cadre des tâches qui lui ont été assignées dans le document intitulé *The Way Forward Document* adopté à la Conférence d'Ohrid sur la sécurité et la gestion des frontières en mai 2003, la Présence a continué d'appuyer le processus de coopération transfrontalière entre les autorités frontalières albanaises et celles de ses voisins. Des réunions communes sur la coopération transfrontalière ont rassemblé des responsables de la police des frontières et des douanes albanaises et leurs homologues du Service de police du Kosovo, de la Mission des Nations Unies au Kosovo (MINUK) ainsi que la Force de maintien de la paix de l'OTAN au Kosovo (KFOR). Ces réunions ont contribué à l'échange d'informations sur les tendances transfrontalières afin d'améliorer la gestion des frontières et de faire face à la menace que constitue la criminalité transnationale organisée. La Présence facilite ces réunions aux niveaux local, régional et national.

**Assistance à la police des frontières.** Pour aider la police des frontières à améliorer la gestion des frontières de l'Albanie, la Présence a fourni plusieurs formes d'assistance. Après avoir transféré l'infrastructure de communications radio à la police des frontières

en 2004, la Présence a progressé dans le transfert des responsabilités en offrant des radios à main, des stations de base et des radios mobiles, ce qui aura un impact important sur l'extension et le renforcement du réseau de communication à l'échelon national. L'alimentation électrique régulière et constante étant problématique en Albanie, en particulier dans les régions excentrées du pays, la Présence a fait don de huit générateurs solaires servant de système de secours pour les principaux points de passage aux frontières de sorte que les ordinateurs, les télécopieurs, le matériel de communication et les scanners de passeports puissent être utilisés en permanence. De plus, en coopération avec le British Council, la Présence a lancé un projet de formation à une deuxième langue (anglais) pour permettre à la police des frontières d'améliorer ses connaissances des langues étrangères.

### **Activités liées à la dimension économique et environnementale**

**Appui à l'intégration de groupes marginalisés dans la vie économique.** Après le succès du troisième séminaire sur la création d'entreprises par des jeunes en janvier 2005, la Présence a lancé, en coopération avec la GTZ, l'agence allemande de développement, un programme de bourses

pour subventionner la création de petites entreprises par des jeunes au chômage dans le nord appauvri de l'Albanie. Quarante quatre plans d'entreprise ont été approuvés dans les domaines des services électromécaniques, de la formation à l'informatique, de la coiffure, de l'artisanat, de la production agricole et des services vétérinaires.

**Renforcement des entreprises locales.** En coopération avec des consultants albanais et la Chambre albanaise de commerce et d'industrie, la Présence a organisé des séminaires dans l'ensemble des 12 régions pour informer les entreprises d'importation et d'exportation des effets et des obligations découlant de l'adhésion de l'Albanie à l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

### **Lindita Dashi se lance dans les affaires**

Lindita Dashi, une jeune fille de 20 ans du village de Shtoy dans la région de Shkodra, n'avait tout simplement pas d'argent pour acheter le matériel dont elle avait besoin pour son commerce de papeterie et de services informatiques. Puis, elle apprit par la télévision locale qu'un concours était organisé offrant un appui financier d'un montant allant jusqu'à 800 euros pour les meilleures idées commerciales. Lindita Dashi faisait partie des 44 gagnants, dont 32 étaient des femmes, dans le cadre du projet appuyé par l'OSCE visant à stimuler

le développement économique en créant davantage d'emplois dans le nord rural, la région la plus pauvre du pays. « Plus que toute autre chose, ce qui m'a décidé à me lancer dans les affaires, cela a été mon désir de sortir de mes quatre murs », dit-elle. « Grâce à la formation que j'ai suivie par l'intermédiaire de la GTZ et de l'OSCE sur la gestion d'entreprise, je suis convaincue que mon magasin aura du succès. »

Le programme de développement économique de la GTZ et le Diber Vision Programme ont soutenu le projet.

**Promotion de l'autorégulation de l'industrie du tourisme.** La Présence a coopéré avec l'industrie albanaise du tourisme et les associations albanaises de voyage, de tourisme et hôtelières, ainsi qu'avec le Ministère du tourisme, de la culture et des sports, afin d'adopter un code d'éthique qui soit conforme au Code mondial de déontologie de l'OMC. Dans le cadre d'un effort international déployé par l'OSCE, l'UNICEF et la GTZ, le Code de déontologie englobe le Code de conduite contre l'exploitation sexuelle commerciale des enfants dans le tourisme.

**Application de la législation relative à l'environnement.** Avec le Centre environnemental régional, la Présence a prêté son concours au Ministère de l'environnement dans ses efforts de sensibilisation des collectivités locales aux questions environnementales et au cadre légal environnemental existant. Plus de 300 personnes ont pris part aux ateliers organisés dans dix municipalités.

**Promotion de la sensibilisation à l'environnement.** Pour promouvoir une attitude plus responsable de la société à l'égard de l'environnement, la Présence et le Ministère de l'environnement, des forêts, et de la gestion de l'eau ont organisé une journée européenne sans voiture dans six grandes villes d'Albanie. Les activités menées au cours de cette journée ont porté sur l'interdiction de la circulation routière dans le centre des villes, le nettoyage des espaces publics, la sensibilisation aux risques que les déchets mal éliminés en provenance des hôpitaux ont sur la santé, ainsi que l'organisation de tours à

vélo et de débats télévisés. Plus d'une vingtaine d'organisations non gouvernementales (ONG) s'occupant de l'environnement et un grand nombre d'élèves d'établissements de l'enseignement secondaire et supérieur ont participé à ces activités

**Promotion de la transparence à l'échelon local.** La Présence a mis en place un programme pluriannuel d'appui aux municipalités axé sur la bonne gouvernance et l'accès des citoyens à l'information. Le premier d'une série de projets a été lancé en coopération avec la municipalité de Tirana pour l'aider à évaluer l'idée et l'image que le public se fait des travaux des autorités municipales.

### **Activités liées à la dimension humaine**

#### **REFORME ELECTORALE ET DEMOCRATISATION**

**Amélioration des élections.** Avec l'appui de la Présence, l'Assemblée albanaise a approuvé en janvier des amendements au Code électoral en prévision des élections législatives du 3 juillet. Cette mesure a marqué la fin du processus de réforme électorale entamé en juillet 2004, qui a apporté des améliorations significatives aux dispositions relatives à la mise en place et au fonctionnement de l'administration électorale, au financement des campagnes et à la compilation des listes d'électeurs. Un nouveau système de comptage centralisé des votes a été institué. La Présence a aussi facilité l'accord politique sur la division des circonscriptions électorales.

Une des questions les plus controversées concernant les élections albanaises a été celle de l'exactitude des listes d'électeurs. Avec le soutien financier de l'Union européenne, la Présence a fourni une assistance technique, une formation et du matériel au Ministère des collectivités locales et de la décentralisation et à la Commission électorale centrale pour améliorer les listes d'électeurs conformément aux recommandations du BIDDH. Ces listes étaient donc sensiblement meilleures qu'au cours des élections précédentes et sont devenues beaucoup moins controver-

sées sur le plan politique. Dans le cadre d'un autre projet, la Présence a aidé 8 000 non-voyants à voter pour la première fois.

**Renforcement de l'Assemblée albanaise.** Par son projet de renforcement des capacités du Parlement lancé en 2001 et toujours en cours, la Présence a aidé l'Assemblée albanaise à mettre en œuvre son nouveau règlement intérieur. Elle a aussi apporté son concours à l'Assemblée dans l'élaboration de programmes en vue d'autres réformes visant à améliorer l'efficacité de ses commissions, de son personnel d'appui et de ses services. L'assistance fournie par la Présence a permis à l'Assemblée de réduire la durée nécessaire à la préparation et la publication des transcriptions des ses séances plénières de plusieurs années à seulement un jour. Des initiatives importantes ont été lancées sous la nouvelle législature pour ouvrir l'Assemblée au grand public et accroître le volume d'informations rendues publiques.

**Renforcement de la société civile.** En 2005, le réseau des centres de développement de la société civile établi par la Présence en 2001 a continué de s'employer à stimuler la participation de la société civile et des citoyens au processus décisionnel local. Plus de 4 150 personnes ont bénéficié d'une formation et de services de consultants par le biais des centres, soit une augmentation de 30 pour cent par rapport à 2004. Dans le cadre d'une stratégie d'externalisation financée par la Commission européenne, la Présence passe progressivement d'un rôle de supervision du réseau à un rôle consultatif. La prise en charge et l'administration intégrales par des Albanais devraient intervenir à la fin de 2006.

**Promotion de la participation de la société civile à la prise de décisions.** En étroite collaboration avec le Gouvernement et des ONG albanaises s'occupant principalement de questions relatives aux handicapés, la Présence a aidé à élaborer une *Stratégie nationale pour les personnes handicapées* ainsi qu'un Plan d'action national. Pour la première fois, une conférence de donateurs a offert à des institutions gouvernementales et non gouvernementales l'occasion

de présenter un portefeuille de projets communs correspondant aux priorités de la Stratégie.

**Contribution à l'égalité entre les sexes et aux droits des femmes.** La Présence et le PNUD ont continué à promouvoir la parité des sexes en Albanie en rendant la Commission nationale pour l'égalité entre les sexes plus forte et en lui apportant un soutien. La Présence a fourni ses compétences techniques dans le cadre du processus de révision de la loi existante sur la parité des sexes et a continué d'appuyer le Centre de consultation pour les femmes victimes de la violence domestique ouvert en 2004 dans la ville de Kukës, au nord-est de l'Albanie. En 2005, le centre a fourni des consultations et des services à plus de 350 femmes de cette région pauvre et sous-développée du pays. De plus, la Présence a appuyé les efforts de la *Citizens' Advocacy Office*, une ONG albanaise, pour faire approuver une loi visant à empêcher la violence familiale.

#### **PRIMAUTE DU DROIT ET REFORME JUDICIAIRE**

**Promotion de solutions sur les questions de biens.** Les différends sur la propriété foncière et les droits de propriété en Albanie continuent d'entraver le développement économique du pays, constituent 50 pour cent des affaires judiciaires et entraînent même parfois des violences. Après avoir aidé à élaborer une loi sur la restitution des biens en 2004, la Présence a appuyé le travail quotidien de la Commission d'Etat chargée de la restitution et de l'indemnisation des biens et de ses commissions locales en formant le personnel, en aidant à rédiger la législation subsidiaire et en sensibilisant l'opinion publique par la publication et la distribution de documents d'information à travers le pays. La Présence a aussi commencé à procéder au premier enregistrement des biens immeubles dans les municipalités de Vlora et Burrel en tant qu'étape indispensable dans le cadre de l'instauration d'un système visant à protéger les droits de propriété.

**Transparence accrue dans les tribunaux et normes plus élevées en matière de procès.** La Présence a publié son rapport inté-

naire sur le Projet de développement pour un procès équitable en février, en mettant principalement l'accent sur le tribunal de district de Tirana et le tribunal de première instance pour les crimes graves. Le Haut Conseil de la justice a demandé aux juridictions albanaises de prendre le rapport en considération. La Présence a continué son analyse des procès pendant tout le reste de l'année, élargissant ses observations en dehors de Tirana. En plus des affaires pénales, la Présence s'est également concentrée sur les droits procéduraux au cours des enquêtes avant jugement, en particulier concernant la détention de suspects. La Présence a continué d'assister les tribunaux pour les crimes graves par des dons et des initiatives de renforcement des capacités.

**Soutien à la réforme judiciaire.** La Présence a appuyé un certain nombre d'initiatives de réforme judiciaire. Après l'adoption de la loi sur la protection des témoins et des collaborateurs de la justice en 2004, la Présence a continué d'apporter son appui aux autorités albanaises dans ce domaine en leur fournissant une assistance technique pour élaborer la législation subsidiaire et apporter des modifications au Code de procédure pénale. La Présence a aussi lancé un projet sur la transparence dans la rédaction de textes législatifs afin de permettre au public de suivre plus attentivement le processus rédactionnel et d'y contribuer davantage.

**Renforcement de la protection de la fonction publique.** La première publication complète de la Commission de la fonction publique, une institution indépendante d'Etat, a été financée par la Présence. La publication englobe les décisions de 2004 de la Commission de la fonction publique et sert de source précieuse d'information aux fonctionnaires qui travaillent dans les établissements d'Etat à l'échelon central et local. Elle sert aussi de guide aux employés de l'Etat qui cherchent à se protéger contre les violations de leurs droits par des hauts responsables.

**Documentation de l'histoire constitutionnelle.** La Présence a financé la transcription et la publication de débats tenus par la commission parlementaire ad hoc char-

gée de la rédaction de la Constitution de 1998. Cette publication est un document important de l'histoire législative et améliorera la compréhension et la bonne application de la Constitution.

#### **DROITS DE L'HOMME**

**Lutte contre la traite des êtres humains et la migration clandestine.** En coopération avec le HCR, l'OIM et le Ministère de l'intérieur, la Présence a poursuivi un projet de contrôle préalable lancé en 2004 avec des fonds de l'Union européenne. L'initiative vise à assurer que les demandeurs d'asile, victimes de la traite des êtres humains et les migrants en situation irrégulière soient traités conformément aux normes internationales et que l'Albanie maintienne un système d'orientation adapté. Un total de 940 gardes frontière a été formé grâce à ce projet. La Présence a engagé six responsables chargés du contrôle préalable pour travailler avec les directions de la police couvrant toutes les zones frontalières et a organisé un important voyage d'étude pour de hauts responsables de la police des migrations et des frontières aux points de passage dans des pays membres de l'Union européenne et non membres pour se familiariser avec les différentes méthodes et les techniques les plus récentes de coopération transfrontalière.

**Enseignement des droits de l'homme.** La Présence a aidé 26 enseignants de toute l'Albanie, notamment dans les zones reculées, à faire en sorte que l'enseignement des droits de l'homme fasse partie de leur travail quotidien. Le projet est destiné aux élèves de 10 à 12 ans dans tout le pays. Il a été lancé grâce à une initiative de la Présidence en exercice slovène en coopération avec le Ministère de l'éducation.

**Appui à l'avocat du peuple.** S'appuyant sur une relation établie de longue date, la Présence a continué de fournir son appui au Bureau de l'avocat du peuple. Elle a organisé un voyage d'étude au Bureau du médiateur polonais et financé un livre sur les droits des travailleurs, après le succès de la Conférence nationale sur les droits des travailleurs, organisée par la

Présence et l'avocat du peuple en 2004.

**Amélioration de la justice pour mineurs.** En étroite coopération avec l'Ecole des magistrats albanais, la Présence a organisé une série de cours de formation à l'intention des juges, des procureurs, des avocats de la défense, des travailleurs sociaux, des psychologues et responsables de la police judiciaire dans des affaires relevant de la justice pour mineurs. Plus de 150 professionnels ont participé à ces séminaires.

**Défense des droits des Roms.** La Présence a conduit un groupe international de coordination des donateurs sur les questions des Roms pour appuyer et suivre l'application de la *Stratégie nationale pour l'amélioration des conditions de vie des Roms*. De plus, elle a participé à l'initiative du BIDDH *Roma, use your ballot wisely*, qui vise à améliorer l'enregistrement des électeurs Roms.

#### **DEVELOPPEMENT DES MEDIAS**

**Amélioration de la législation des médias.** Suite à une demande de la Commission parlementaire sur l'enseignement et les médias, la Présence a fourni une assistance technique sur divers textes législatifs, notamment des projets de loi sur la presse et la diffamation. Dans le cadre d'un groupe de travail législatif, la Présence a contribué à la rédaction d'une loi visant à introduire la radiodiffusion numérique expérimentale en coopération avec le Conseil de l'Europe et le Conseil national albanais de la radio et de la télévision, le Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias, la Commission européenne et le Bureau européen des radiocommunications.

**Renforcement des institutions nationales de médias.** La Présence a continué à appuyer le Conseil national de la radio et de la télévision qui prépare le projet de plan de répartition pour la vidéo diffusion numérique terrestre. Le plan doit être soumis au Bureau européen des radiocommunications.

**Promotion de mécanismes auto-régulateurs.** Avec les organisations locales de médias et en coopération avec l'USAID, la Présence a continué de travailler à la création d'un conseil de déontologie des médias. La Présence a encouragé la mise à jour du code existant de déontologie des médias par des tables rondes et des réunions avec les principaux propriétaires de médias dans le pays.

**Normes professionnelles plus élevées.** Dans le cadre d'un projet sur la *formation des médias locaux aux normes professionnelles et sur la promotion de la transparence par le recours à la loi sur l'accès à l'information*, la Présence a organisé des stages de formation pour 12 chaînes de télévision dans le pays. L'initiative a été financée par l'organisme danois, *Press Now*. La Présence a également aidé l'Ecole de journalisme de Tirana à mettre au point son programme et sa stratégie sur le long-terme.

**Chef de la Mission :**

**M. l'Ambassadeur Pavel Vacek**

**Budget révisé : 3 658 300 €**

**[www.osce.org/albania](http://www.osce.org/albania)**

## **Mission en Bosnie-Herzégovine**

Le rythme des réformes s'est accéléré en Bosnie-Herzégovine en 2005, et la Mission a continué de s'employer à consolider la paix, la démocratie et la stabilité dans le pays. La Bosnie-Herzégovine a réalisé des progrès particulièrement importants dans le domaine de la réforme de la

défense en unifiant dans un seul cadre, à l'échelon de l'Etat, les Forces armées et le Ministère de la défense.

La Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine a apporté activement son appui et son expertise pour les activités liées à la dimension politico-militaire concernant la mise en

œuvre du premier moratoire régional sur l'exportation d'armes légères et de petit calibre. Dans le secteur économique et environnemental, elle a aidé des municipalités à réformer leurs administrations en améliorant leur efficacité, leur transparence et leur capacité d'adaptation. Enfin, dans

le domaine de la dimension humaine, la Mission s'est employée à assurer aux réfugiés le droit à un retour durable dans toute la région et le droit à un logement social, ainsi qu'à promouvoir la protection sociale.

### **Activités liées à la dimension politico-militaire**

**Appui à la réforme de la défense.** Vers la fin de l'année 2005, les autorités de Bosnie-Herzégovine avaient accompli l'étape la plus importante de leur réforme de la défense en adoptant une législation essentielle pour mener à bien la réforme des structures de défense du pays.

En commun avec l'OTAN, la Mission a participé activement à des groupes de travail et à des consultations avec des experts nationaux pour appuyer ces réformes qui devaient aboutir à la création d'une force militaire professionnelle unique contrôlée par l'Etat de Bosnie-Herzégovine, abolir les ministères de la défense et les armées des entités, et mettre un terme au service militaire obligatoire, des changements qui sont tous remarquables dix ans après la fin du conflit armé dans le pays. Lors de consultations avec les parlementaires et les responsables du secteur de la défense, la Mission s'est assurée que la législation pertinente et les procédures opérationnelles normalisées tenaient compte d'un vrai contrôle civil démocratique des Forces armées de Bosnie-Herzégovine.

**Contrôle démocratique des Forces armées.** Avec le Centre pour le contrôle démocratique des forces armées de Genève (DCAF) et le programme de coopération adapté de l'OTAN, la Mission a préparé un programme de visites bilatérales entre les parlementaires de Bosnie-Herzégovine et ceux des pays qui ont des forces armées de taille similaire et des défis comparables à relever dans les domaines de la

réforme et de la stabilisation. Ces visites visaient à tirer les leçons des expériences des autres pays afin de déterminer le meilleur moyen de créer un mécanisme de contrôle parlementaire efficace qui protège à la fois les civils et les soldats du pays.

**Appui continu à la réalisation des engagements politico-militaires de l'OSCE.** Grâce à l'appui technique et fonctionnel apporté par la Mission, la Bosnie-Herzégovine a pu améliorer son exécution des engagements politico-militaires de l'OSCE, notamment rédiger et signer son document annuel d'échange d'informations, et poursuivre la coopération avec le Représentant personnel du Président en exercice pour l'article IV afin de mettre en œuvre les dispositions de l'Article IV des Accords de paix de Dayton. La Bosnie-Herzégovine a aussi établi un département de maîtrise des armements au sein du Ministère de la défense, et créé un organe de coordination pour regrouper les services de renseignement militaire et ceux de l'Etat.

Une réalisation particulière à laquelle la Mission a contribué activement en apportant son appui et son expertise a été le premier *Moratoire régional sur l'exportation d'armes légères et de petit calibre* signé en juillet 2004. La mise en œuvre du moratoire a été menée à bien en juillet 2005 et elle a permis de mettre un terme à l'exportation légale d'armes militaires du pays.

En coopération avec la Force de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine et le Programme des Nations Unies pour le développement, la Mission a continué d'appuyer la destruction des armes

légères et de petit calibre. Plus de 30 000 armes légères et de petit calibre du pays ont été détruites en 2005. Le matériel détruit faisait partie d'un surplus d'armes des armées des deux entités du pays, la Fédération de Bosnie-Herzégovine et l'armée de la Republika Srpska, généré après la réduction des effectifs et des mesures de modernisation des équipements. Fin 2005, le surplus d'armes légères et de petit calibre de la Republika Srpska – estimé au début de l'année à 26 690 pièces – a été complètement détruit. Le surplus appartenant aux Forces armées de la Fédération – environ 45 000 armes – est en attente de destruction.

### **Activités liées à la dimension économique et environnementale**

**Promotion de l'économie et des pratiques écologiquement rationnelles.** Dans le cadre des activités qu'elle a menées dans le cadre de la société civile au sens large, la Mission a appuyé les partenariats entre groupes de jeunes, administrations municipales, agences de développement, associations professionnelles et organismes du travail s'occupant de la promotion des petites entreprises. Plus de 500 jeunes ont participé à une formation à l'entrepreneuriat, à des visites d'échanges et à des foires à l'emploi visant à améliorer les possibilités d'emploi des jeunes. De plus, dans 20 municipalités rurales et insuffisamment développées, la Mission a, par son projet de développement communautaire, aidé des groupes de citoyens à améliorer leur dialogue avec les autorités et à commencer à travailler en commun sur des projets

d'emploi et d'infrastructure.

Pour promouvoir des pratiques écologiquement plus rationnelles, la Mission a appuyé un grand nombre de projets visant à améliorer l'environnement. A Banovici, près de Tuzla, les citoyens ont planté 200 arbres dans le cadre d'un projet intitulé « *les poumons de la ville* ». Cette activité a été le résultat d'un partenariat entre groupes de citoyens locaux, notamment d'un groupe de jeunes, d'écoles, de la police, d'une compagnie forestière et de l'administration municipale.

**Réforme de l'administration publique.** Dans le cadre de ses efforts visant à promouvoir la bonne gouvernance et à accroître la participation des citoyens à une vie démocratique dans le pays, la Mission a tout particulièrement recherché à aider les municipalités à réformer leurs administrations, à les rendre plus efficaces, plus transparentes, et plus accessibles aux besoins des personnes qu'elles servent.

**Amélioration de la gestion des ressources humaines.** Pour répondre au besoin en systèmes avancés de gestion des ressources humaines et résoudre les problèmes des administrations surdimensionnées et dont le personnel est peu compétent, la Mission a conseillé les municipalités sur la manière de procéder à une étude organisationnelle de base pour identifier la structure et les effectifs optimaux. La mise en place d'un recrutement fondé sur le mérite a également permis aux municipalités d'avoir un personnel plus qualifié. Grâce à ces initiatives, plusieurs municipalités ont aussi réussi à réduire leurs coûts administratifs en 2005 jusqu'à 35 pour cent de leur budget total, tout en assurant une meilleure efficacité. La Mission a élaboré un manuel de gestion des ressources humaines pour appuyer ce processus et aider les municipalités à introduire de nouvelles pratiques en la matière. En commun avec un grand nombre de municipalités partenaires, la Mission a mis au point un logiciel de base pour remplacer les systèmes d'enregistrement du personnel sur papier. En 2005, 20 municipalités pilotes ont reçu ce logiciel.

**Amélioration de la gestion financière.** La Mission a aidé les autori-

tés municipales à mettre en œuvre un cadre de planification opportun et réaliste du budget et des systèmes transparents d'information financière, fondés sur une approche pluriannuelle. Bien que les élections municipales d'octobre 2004 aient entraîné un retard dans l'adoption du budget 2005, 60 pour cent des municipalités dans lesquelles la Mission est présente ont adopté leurs plans budgétaires pour 2005 dans le délai légal. Pour appuyer plus avant la gestion budgétaire, la Mission a établi un partenariat avec USAID et l'Agence suédoise de développement international (SIDA). Les deux organisations ont financé un projet de responsabilisation des pouvoirs publics afin d'élaborer un guide budgétaire et financier qui servira de document de référence aux fonctionnaires municipaux, conseillers et citoyens. Ce projet sera accessible à toutes les municipalités du pays. La Mission est également venue en aide à plus de 30 municipalités pour diminuer leurs dettes, ce qui a permis de réduire leur passif de plus de 4,5 millions d'euros.

Dans un effort visant à renforcer le contrôle interne, la Mission a coopéré avec 20 municipalités pour élaborer un guide à ce sujet. Ce document de référence explique comment réaliser une évaluation des risques et mettre au point des contrôles afin d'atténuer les risques. Tout au long de l'année 2005, plusieurs municipalités ont adopté des règles pour améliorer le contrôle et la surveillance dans des domaines tels que la gestion des liquidités et le contrôle des actifs municipaux.

### **Activités liées à la dimension humaine**

#### **DROITS DE L'HOMME**

**Appui au processus de retour régional.** En coopération étroite avec la Commission européenne, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et les missions de l'OSCE en Croatie et en Serbie-Monténégro, la Mission a continué d'appuyer l'action effective menée par l'Etat pour assurer le droit des réfugiés à un retour durable dans la région. A cet effet, la Mission s'est engagée étroitement avec les autorités compétentes de Bosnie-Herzégovine à parachever

leur « feuille de route nationale » sur la question. La feuille de route souligne la durabilité du processus et comporte un accès véritable aux droits de propriété, à l'assurance maladie, à l'assistance sociale, aux informations et aux services.

**De la restitution des biens à la garantie d'un logement social.** Quatre-vingt-treize pour cent des biens habitables revendiqués ayant été récupérés par les personnes qui les avaient occupés avant la guerre, le Plan d'application de la loi sur les biens fonciers en Bosnie-Herzégovine est sur le point d'être achevé. Reflétant cette transition, la Mission a axé son attention sur le droit à un logement convenable, en particulier pour les personnes les plus vulnérables de la société. Dans le cadre de cet effort, la Mission a préconisé que les autorités gouvernementales responsables dans tout le pays établissent une politique de logement social harmonisée, fondée sur les droits.

**Promotion de la protection sociale.** La Mission s'est de plus en plus intéressée aux droits à la protection sociale et à un logement convenable et elle a veillé à ce que les réformes économiques et sociales menées dans le cadre du Document stratégique national pour la réduction de la pauvreté respectent les droits de l'homme. En décembre, la Mission a achevé un rapport destiné aux hauts responsables gouvernementaux sur la réalisation du droit à l'assistance sociale. La Mission a aussi mis au point un plan de coopération avec les autorités gouvernementales, à tous les échelons, ainsi qu'avec les membres de la société civile, afin de mettre en œuvre les recommandations figurant dans le rapport.

L'une des recommandations indique notamment que les lois sur la protection sociale devraient être modifiées afin de garantir que le processus de prise de décision pour l'octroi de l'assistance sociale assure de facto l'égalité en termes d'accès et de réalisation de ce droit et interdise la discrimination à la fois directe et indirecte.

#### **Régularisation des établissements informels des Roms**

La communauté rom a du mal à surmonter les préjugés et à



s'intégrer dans la société. Un de ses plus grands problèmes consiste à régulariser la question de la propriété des terres qui est traditionnellement réglée par la communauté.

« Notre plus gros problème actuel est celui du logement, » dit Dervo Seidjic, le président de l'Association des Roms de Gorica. « Nous sommes heureux de dire qu'aujourd'hui nous avons des habitations permanentes avec des logements convenables pour notre communauté à Gorica. »

Le campement de Roms de Gorica, qui se compose de 30 ménages et se trouve sur les mêmes terres depuis des décennies, est le seul campement de Roms régularisé en Bosnie-Herzégovine à ce jour. En 2000, la communauté rom s'est adressée à la municipalité de Sarajevo pour que soit reconnu son droit d'occupation de terres, appartenant en partie à la municipalité et en partie à une entreprise d'Etat. Grâce à l'assistance de l'OSCE sur certains problèmes d'ordre juridique, politique et financier, la propriété a été transférée aux résidents Roms en 2002.

En 2005, l'OSCE a identifié les problèmes liés au système d'état civil qui empêchent les Roms de régulariser leur statut juridique dans deux rapports visant à aider les collectivités locales et les avocats des communautés roms à résoudre ces problèmes dans leurs propres communautés.

Selon une autre recommandation, il importe que les lois régissant l'assistance sociale notifient explicitement que la délivrance d'une telle assistance devrait être fondée sur la démonstration de sa nécessité et que, parmi les personnes qui en font la demande, les groupes les plus défavorisés devraient jouir de la priorité.

De plus, les autorités locales ont bénéficié des avis techniques et de l'appui de la Mission pour l'élaboration de politiques et de réformes législatives et budgétaires visant à améliorer l'accès aux services sociaux. Ces efforts sont axés sur la promotion de réformes respectueuses des droits de l'homme, ce qui assure leur viabilité.

**Assurer la restructuration nécessaire des institutions de médias.** Tout au long de l'année

2005, la Mission a concentré ses efforts sur la consolidation et la réforme des structures de médiateurs existantes dans une seule institution au niveau de l'Etat. En se fondant sur les normes énoncées par la Commission de Venise du Conseil de l'Europe, les autorités gouvernementales ont fait l'objet de réformes législatives qui ont permis de mettre en place une structure de direction unifiée et effective grâce à des procédures ouvertes et transparentes. Ces efforts s'inscrivent dans le cadre des objectifs de la Mission tendant à ce que les institutions nationales qui cherchent à remédier aux violations des droits de l'homme soient disponibles au grand public. La Mission suit aussi la mesure dans laquelle les autorités de Bosnie-Herzégovine se conforment aux décisions de ces organes.

**Droits de l'homme des Roms.** En coopération avec les organismes internationaux partenaires et les organisations non gouvernementales de Roms, la Mission a encouragé l'égalité et l'intégration des communautés roms en appuyant le Gouvernement dans ses préparatifs d'une *stratégie pour les Roms de Bosnie-Herzégovine*. Par sa présence sur le terrain, la Mission a axé ses efforts de sensibilisation sur la sécurité de jouissance des établissements informels des Roms.

#### ETAT DE DROIT

**Suivi de la réforme du droit pénal.** Dans le cadre de ses activités de suivi des procès au niveau de l'Etat tout entier et de l'organisation en commun, avec le Centre de prévention des conflits et les Missions en Croatie et Serbie-Monténégro, de réunions régionales de juges, procureurs et avocats, la Mission a identifié plusieurs questions et problèmes pratiques auxquels sont confrontés les tribunaux. Pour clarifier ces questions, une équipe de conseillers juridiques a proposé aux institutions d'Etat pertinentes quarante amendements au Code de procédure pénale existant. Les amendements ont porté notamment sur la réglementation des dispositions applicables à la détention et sur des mesures pour assurer la présence des accusés pendant la procédure pénale. De plus, des rapports publics sur des préoccupations spécifiques ayant trait aux

droits de l'homme, en rapport avec des ententes sur le plaidoyer, et des instructions sur les droits des accusés serviront d'instrument de sensibilisation en faveur d'un respect accru des droits de l'homme dans le cadre de la procédure pénale et fourniront des orientations supplémentaires aux praticiens.

**Observation des procès internes pour crimes de guerre.** Après presque une décennie de supervision des procès pour crimes de guerre en Bosnie-Herzégovine, la Mission a publié en février un rapport sur les procès internes pour crimes de guerre. Le rapport a attiré l'attention sur le nombre, la nature et l'importance des affaires de crimes de guerre jugées par les juridictions nationales. Il y est fait mention des dysfonctionnements procéduraux et d'autres obstacles qui entravent un traitement juste et efficace de ces affaires. Conformément à l'accord du Conseil permanent de l'OSCE, la Mission a étendu son programme d'observation des procès pour couvrir toutes les affaires qui ont été transférées du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie aux juridictions internes de Bosnie-Herzégovine. En outre, la promotion d'un dialogue régional parmi les praticiens et à l'échelon politique a permis de surmonter les obstacles à une poursuite efficace des criminels de guerre et au respect des normes relatives au droit à un procès équitable.

**Lutte contre la traite des êtres humains.** La Mission a continué d'appuyer le Coordonnateur national chargé de lutter contre la traite des êtres humains en détachant un membre du personnel à ses côtés et par des avis d'experts. Cette assistance technique comprenait une assistance dans le cadre de la création d'un mécanisme national d'orientation uniformisant les procédures pour le traitement et la prise en charge des victimes de la traite. Le soutien aux efforts de lutte contre la traite a consisté à faire participer les observateurs de procès de la Mission à l'identification des dysfonctionnements procéduraux qui entravent effectivement l'exécution des normes internationales au cours des procès de trafiquants en Bosnie-Herzégovine.

## DEMOCRATISATION

**Promotion d'une administration transparente et responsable.** En mars, la Mission a lancé son projet *UGOVOR* qui repose sur le principe selon lequel un gouvernement local effectif et efficace exige un engagement à la fois de la part des citoyens et des municipalités de coopérer ensemble. Cet engagement représente « un contrat », ou « Ugovor » dans chacune des trois langues de Bosnie-Herzégovine et dans le cadre duquel les municipalités sont obligées de travailler avec et pour les citoyens pour atteindre des objectifs communs. Plus de 80 des 140 municipalités de Bosnie-Herzégovine participent actuellement à *UGOVOR*. Les municipalités travaillent sur des questions telles que la mise en œuvre de la loi sur la liberté d'accès à l'information, la réforme des cadres réglementaires et le développement de partenariats avec les citoyens.

**Zenica relève le défi : l'engagement UGOVOR.** Sensibiliser davantage l'opinion publique, tel est le plus grand défi dans la mise en œuvre de la loi sur l'accès à la liberté d'information à Zenica dans le cadre du module du projet *UGOVOR*. Une étude menée en commun par la municipalité et la société civile en juillet a révélé que 65 pour cent des habitants de Zenica ne connaissaient pas cette loi, qui garantit aux citoyens le libre accès aux informations détenues par les institutions publiques. Zenica a relevé le défi en établissant des mécanismes pour mettre en œuvre la loi, en organisant une formation à l'intention des responsables et en informant le public de cette loi dans le cadre de forums publics ou d'émissions radio. La municipalité a aussi créé un poste de responsable de l'information, un centre d'information qui fonctionne bien et qui est ouvert au public, un bureau où les contribuables peuvent se renseigner et obtenir des documents ; elle a aussi publié un guide qui explique au public comment accéder à l'information ainsi qu'un registre indexé contenant des faits, des chiffres et des données sur les institutions publiques. Ces mesures sont complétées par une action de sensibilisation de la société civile à l'utilisation de ce droit. Zenica est ainsi désormais l'une

des municipalités les plus avancées du point de vue de la mise en œuvre de la loi, et illustre bien comment des responsables municipaux prennent l'initiative d'établir des partenariats, de dispenser une formation, de mener une action de sensibilisation, et d'une manière générale, d'améliorer les relations avec les citoyens.

Complétant *UGOVOR*, la Mission a lancé un *programme phare*, une initiative visant à élever les normes au sein de l'administration municipale en reconnaissant et en récompensant l'excellence. Choisis en septembre, les principaux thèmes de l'année portent sur une planification stratégique efficace, le rapprochement avec les citoyens et la promotion du développement économique local. Les municipalités doivent faire preuve de leur volonté de mettre en commun les meilleures pratiques avec d'autres pour bénéficier du statut de *phare*, recevoir une petite incitation financière et participer à une visite d'échange d'une municipalité *phare* au Royaume-Uni.

Dans le cadre de son programme de soutien parlementaire, la Mission a aidé le Parlement de l'Etat à restructurer son secrétariat, à mettre en place un service juridique, à apprécier plus pleinement les incidences de la couverture par les médias de ses travaux et à créer un ensemble de règles communes pour rédiger des lois. De plus, avec le soutien de l'USAID, la Mission mettra en œuvre un programme global de renforcement législatif visant à consolider la capacité institutionnelle du Parlement de l'Etat.

La Mission a tenu quatre conférences sur le thème *Susciter le débat, un système d'enseignement qui fonctionne pour tous*, afin de faciliter la participation des citoyens au développement de la politique éducative.

**Amélioration de la législation et des cadres réglementaires.** La Mission a poursuivi sa coopération étroite avec des partenaires internationaux dont le Conseil de l'Europe et le Bureau du Haut Représentant ainsi que les gouvernements des deux entités en fournissant une assistance juridique et technique pour l'élaboration de nouvelles lois sur les collectivités

locales. En Republika Srpska, après l'adoption de cette loi, la Mission a prodigué des conseils à la majorité des municipalités sur la manière d'harmoniser leurs lois municipales avec les dispositions de la nouvelle législation. Dans la Fédération, le processus d'adoption était toujours en cours à la fin de 2005 et la Mission a participé activement à la finalisation du projet de loi qui est passé au stade initial de la procédure parlementaire à la fin de 2005. Par ailleurs, plus de 40 municipalités et l'ensemble des dix cantons de la Fédération de Bosnie-Herzégovine ont bénéficié d'une assistance pour amender leurs règles de procédure et les mettre en conformité avec le cadre législatif et constitutionnel général en Bosnie-Herzégovine.

**Promotion d'une meilleure communication et du partenariat.** La Mission a coopéré avec les municipalités pour améliorer la communication interne, ainsi que la communication et la coopération entre les municipalités et les citoyens. Par son programme de gouvernance des médias, la Mission a mis l'accent sur l'amélioration de cette relation en tirant parti du rôle joué par l'appui aux médias. Avec une initiative de sensibilisation du public, axée sur 13 municipalités, la Mission a contribué au développement de la capacité des municipalités à utiliser les médias à des fins d'information publique.

La Mission a organisé un atelier sur trois jours pour les conseils d'élèves croates et bosniaques de l'établissement d'enseignement secondaire de Stolac dans le cadre des efforts visant à renforcer la confiance dans le domaine des « deux écoles sous un même toit ». Les élèves, qui ont confirmé qu'ils ne s'étaient jamais adressés la parole auparavant, ont accepté de travailler ensemble pour résoudre certains de leurs problèmes communs et promouvoir la réconciliation.

**Renforcement de la société civile.** L'apathie publique généralisée renforcée par l'absence de volonté des autorités à écouter les demandes des citoyens et à y répondre est restée un obstacle majeur au développement de la société civile en Bosnie-Herzégovine. La Mission a contribué à rendre la population

bien informée et active, capable d'engager un dialogue avec les autorités sur des questions d'intérêt public. Grâce à l'initiative de participation et de sensibilisation citoyenne de la Mission, financée par le Gouvernement du Royaume-Uni, 60 initiatives municipales citoyennes communes ont été mises en place et en œuvre. Afin d'accroître le niveau de consultation entre les citoyens et le Gouvernement, la Mission a formé 100 représentants d'organisations de la société civile et d'administrations municipales à l'emploi des techniques de sondage de l'opinion publique pour l'élaboration de politiques, et prêté son concours à 30 enquêtes au niveau municipal sur la qualité des services existants et sur des propositions pour de meilleures politiques.

## **ENSEIGNEMENT**

**Fourniture d'un appui politique à une réforme viable.** Le programme d'éducation de la Mission a mis l'accent sur l'aide aux autorités, à tous les échelons, pour se conformer aux obligations et engagements nationaux et internationaux, ainsi que pour encourager les citoyens à participer activement à la réforme de l'enseignement. Au printemps, la Mission a organisé une série de forums éducatifs régionaux, *Susciter le débat*, auxquels ont participé plus d'un millier de personnes de tout le pays. Les participants ont souligné la nécessité de disposer de normes et structures plus fortes au niveau de l'Etat et ils ont invité les ministres à supprimer la politique dans les salles de classe et à aborder la réforme de manière proactive.

Le Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix, préoccupé par l'absence de progrès dans ce domaine capital, a souligné la nécessité d'une vraie réforme de l'enseignement et il a diffusé une déclaration forte contre la ségrégation et la discrimination dans les écoles lors d'une réunion à Sarajevo, les 6 et 7 octobre. Il a aussi demandé aux autorités d'établir un

mécanisme fort au niveau de l'Etat pour coordonner les priorités de la réforme et s'assurer que la Bosnie-Herzégovine honore ses engagements internationaux en matière d'enseignement.

**Promotion de la participation citoyenne au processus de réforme de l'enseignement.** La Mission a appuyé la mise en place de groupes civiques dans les écoles tels que des conseils de parents, d'enseignants et d'élèves ainsi que des unions d'étudiants afin de renforcer leurs capacités à militer en faveur de la réforme et d'une gestion responsable au niveau des écoles et de l'université. Dans de nombreux cas, ces activités ont promu un accès aux écoles accru pour tous les étudiants et renforcé la coopération dans des régions difficiles telles que les cantons de Bosnie centrale et d'Herzégovine-Neretva. La Mission a aussi encouragé les citoyens à assumer davantage de responsabilités pour surmonter les obstacles les plus difficiles à une réforme véritable de l'éducation, qui comporte des questions délicates comme celle des «deux écoles sous un même toit», c'est-à-dire des écoles partageant les mêmes installations dans lesquelles étudiants et élèves sont séparés en fonction de leur origine ethnique et celle du groupe national de sujets, c'est-à-dire de versions différentes de l'histoire, de la géographie, et de la littérature enseignées séparément, en fonction de l'origine ethnique dans un seul et même pays.

**Suivi de la réforme législative.** La Mission a continué de suivre la mise en œuvre des lois et projets de loi. Le personnel pédagogique de terrain s'est concentré sur l'observation de la mise en œuvre des lois et projets de loi concernant l'enseignement primaire et secondaire, en accordant une attention particulière à l'élection des membres des conseils d'établissements et au fonctionnement des conseils scolaires. La Mission a aussi mis en place des mécanismes d'orientation et des groupes de travail régionaux

sur l'éducation afin de contribuer aux mécanismes d'appropriation locale et aux mécanismes nationaux capables de faire face aux violations de la législation relative à l'enseignement et du droit à l'éducation.

## **REFORME ELECTORALE**

**Retrait de la Commission électorale.** En 2005, la Bosnie-Herzégovine a achevé une transition très importante dans son administration des élections. Elle a établi une commission électorale à l'échelon national. Conclusion logique à des années de participation importante de la Mission et du BIDDH pour donner forme aux structures et procédures électorales du pays dans l'après-guerre, le chef et le chef adjoint de la Mission ainsi que l'adjoint principal du Haut Représentant se sont retirés de la Commission électorale le 30 juin. Toutefois, à la demande des membres de la Commission, des représentants de la Mission et du BIDDH maintiendront une présence consultative jusqu'aux élections générales de 2006, conformément au mandat de la Mission.

La Mission a continué d'apporter son appui aux travaux de la Commission électorale en mettant essentiellement l'accent sur la mise en œuvre de la loi sur le financement des partis politiques, les changements dans la législation électorale et les améliorations du système d'enregistrement des électeurs. La Mission suivra les audits de la Commission électorale pour les principaux partis politiques en Bosnie-Herzégovine et apportera son appui et ses compétences techniques à la Commission électorale dans ses préparatifs des élections en 2006.

**Chef de la Mission :**  
**M. l'Ambassadeur Douglas Davidson**  
**Budget révisé : 17 583 300 €**  
**[www.oscebih.org](http://www.oscebih.org)**

## Mission en Croatie

En 2005, la Mission a élargi et approfondi le dialogue qui avait été amorcé les années précédentes avec le Gouvernement. La visite du Premier Ministre Ivo Sanader au siège de la Mission en juin a insufflé un élan nouveau à ce partenariat qui a été également renforcé grâce à la participation du Ministre des affaires étrangères et de l'intégration européenne, du Ministre de la culture et du Ministre de la justice aux réunions te-

nues le matin par la Mission au cours desquelles le travail quotidien de la Mission est débattu.

L'intensification des contacts avec les autorités a favorisé une meilleure compréhension des travaux de la Mission et a aussi amélioré son image de marque auprès du Gouvernement et des citoyens croates. La Mission a été ainsi plus facilement acceptée par le Gouvernement comme étant une aide utile dans la

transformation nécessaire du pays.

La décision du Conseil des Ministres de l'Union européenne en date du 3 octobre d'engager des négociations d'adhésion avec la Croatie a marqué un jalon important pour le pays. Plus tôt le même jour, le Procureur du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) avait déclaré que la Croatie avait pleinement coopéré avec le Tribunal au cours des semaines

précédentes. En conséquence, la première affaire du Tribunal a été transmise à une juridiction entièrement nationale, constituant ainsi une étape majeure sur la voie du pays vers la normalisation. Commentant ces décisions, le Premier Ministre Sanader a dit « La Croatie a été pleinement reconnue comme une démocratie arrivée à maturité. »

### **Activités liées à la dimension humaine**

#### **RETOUR DES REFUGIES**

Le retour des réfugiés en Croatie est resté un des problèmes majeurs pour le Gouvernement en 2005 et a continué d'être au centre des activités de la Mission. Cette dernière a coopéré avec le Gouvernement pour permettre aux réfugiés qui souhaitaient retourner en Croatie de le faire dans des conditions appropriées. A la fin de l'année, les autorités croates avaient enregistré le retour de quelque 118 000 des 300 000 Serbes de Croatie déplacés du fait du conflit armé de 1991-1995.

Pour faciliter ces retours, la Commission européenne, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et la Mission ont organisé une conférence ministérielle trilatérale, avec les autorités de Croatie, de Bosnie-Herzégovine et de Serbie-Monténégro. La conférence, tenue à Sarajevo en janvier, a permis de définir le cadre d'une démarche régionale coordonnée pour résoudre les questions relatives aux réfugiés qui étaient toujours en suspens à la fin 2006. Cette démarche se fonde sur le principe selon lequel seuls la volonté politique et l'accord des trois gouvernements permettront de résoudre la question des réfugiés. Au cours de la conférence, les trois gouvernements ont signé une déclaration qui prévoit l'adoption de feuilles de route avec des jalons concrets et des engagements financiers à exé-

cuter au niveau national. La Mission et ses partenaires internationaux ont aidé le Gouvernement à établir une liste des tâches pour la feuille de route de la Croatie.

Le Gouvernement a poursuivi et presque achevé son action visant à recouvrer les biens qui avaient appartenu aux Serbes de Croatie mais qui avaient été occupés pendant et après la guerre. A la fin de 2005, sur 19 500 propriétés résidentielles privées, seules 300 étaient toujours occupées, alors qu'on en dénombrait encore 1 500 à la fin de 2004. Deux-tiers des propriétés occupées restantes se situent en Dalmatie, la majorité d'entre elles dans les municipalités de Knin, Benkovac et Obrovac.

Le Gouvernement a aussi progressé dans la reconstruction de logements. Il s'est engagé à traiter les quelque 6 500 demandes restantes de reconstruction au cours du premier semestre 2006. D'ici la fin de 2006, il espère donner suite aux 12 000 recours en instance pour des demandes qui ont été initialement rejetées. Les requérants serbes de Croatie ont été les principaux bénéficiaires du programme de reconstruction de l'Etat pour les propriétés résidentielles, soit environ 70 pour cent des 8 200 maisons et appartements reconstruits en 2005.

En dépit des efforts accomplis par la Mission, une catégorie de réfugiés et de personnes déplacées reste dans une large mesure privée d'un accès adéquat au logement, à

savoir ceux qui vivaient alors dans les logements sociaux des zones urbaines mais dont les droits antérieurs de propriété/location n'ont pas été reconnus. Le Parlement et le Gouvernement croates ont adopté deux programmes de logement en 2000/2002 et 2003, mais la mise en œuvre de ces programmes a été extrêmement lente. A la fin de 2005, seules quelques douzaines de logements avaient été octroyées à ce groupe.

#### **Campagne de sensibilisation en faveur du retour et de la réconciliation**

*« ... là où chacun a sa place ... la Croatie est un foyer pour tous ses citoyens »*

En décembre, la Mission a lancé en commun avec le Gouvernement croate, le HCR et la délégation de la Commission européenne une campagne de sensibilisation en faveur du retour et de la réconciliation. La campagne porte sur les réfugiés et les personnes déplacées serbes dans les pays avoisinants et les rapatriés serbes en Croatie. Cette campagne encourage les réfugiés et les personnes déplacées à envisager de retourner dans leur pays d'origine. Elle cherche aussi à promouvoir la tolérance et la réconciliation parmi la population majoritaire et à favoriser une atmosphère positive en renforçant l'engagement du Gouvernement et de la communauté locale à faciliter le retour et l'intégration.

Entre le 1er et le 15 décembre, les principaux médias publics et

privés ont diffusé un spot publicitaire et un jingle radiophonique pour promouvoir la campagne en Croatie, en Bosnie-Herzégovine et en Serbie-Monténégro. Plus de 450 panneaux ont affiché le slogan ci-dessus dans les trois pays. (Pour plus d'informations sur la campagne, consulter [www.povratak.hr](http://www.povratak.hr).)

### **Ruzica Bjedov récupère son appartement**

En août 1995, lors de l'opération « Tempête », Ruzica Bjedov vivait dans un appartement relevant du droit à la propriété/location à Knin. Peu de temps après, les membres de la milice l'éjectèrent de son appartement. En septembre, elle quitta son pays et son appartement fut illégalement occupé.

Lorsqu'elle retourna à Knin en 2001, elle ne put rentrer dans son appartement et fut contrainte de vivre dans des logements vétustes et inappropriés. En janvier 2004, Mme Bjedov sollicita une aide au titre d'une loi croate sur les zones intéressant particulièrement l'Etat afin de récupérer son appartement.

Le chef de la Mission de l'OSCE, l'Ambassadeur Jorge Fuentes, a rendu visite à Mme Bjedov en juillet 2005 afin d'avoir d'avantage d'informations sur l'affaire. Pour accélérer le règlement de la question, Mme Bjedov écrivit une lettre au maire de Knin et contacta le bureau gouvernemental chargé des questions relatives aux réfugiés.

En novembre, au titre de la loi sur les zones intéressant particulièrement l'Etat, Mme Bjedov s'est vu allouer un appartement situé dans le bâtiment où elle avait perdu le sien.

« Je suis très contente de mon nouvel appartement, il est encore plus beau que celui dans lequel j'habitais auparavant » a-t-elle déclaré.

### **ETAT DE DROIT**

La Mission et le Ministère de la justice se sont employés à améliorer l'efficacité du système judiciaire, considéré par les citoyens croates comme l'une des institutions de l'Etat les moins efficaces en Croatie. Le problème majeur du système judiciaire réside dans l'arriéré considérable d'affaires à toutes les instances. Plusieurs propositions législatives visant à réformer le

système judiciaire ont été élaborées en 2005 et devraient être adoptées en 2006.

En septembre, le Ministère de la justice a formulé une stratégie de réforme de l'appareil judiciaire qui précise des mesures visant à réduire les retards dans les procédures judiciaires. Soulignant l'importance et l'urgence des efforts de réforme, la Cour européenne des Droits de l'Homme a rendu, à l'automne, un grand nombre d'arrêts, dans lesquels elle a établi que le droit des Croates à bénéficier d'un procès équitable dans un délai raisonnable et l'accès au tribunal avaient été violés.

La Mission a continué à superviser les procès pour crimes de guerre en 2005. Les poursuites pour crimes de guerre par les juridictions nationales se sont accélérées au cours du deuxième semestre de l'année. Quelques procès par contumace se sont déroulés au cours de l'année, illustrant la nécessité d'un renforcement de la coopération interétatique entre les autorités judiciaires en Bosnie-Herzégovine, en Croatie et en Serbie-Monténégro. Pour refléter cette tendance, la Mission a organisé une conférence ministérielle à Brijuni en juin pour donner une impulsion à la coopération judiciaire dans la région. Les Ministres de la justice de ces trois pays, ainsi que les juges et procureurs, ont identifié les obstacles légaux au transfert des défendeurs des trois nationalités et de leurs affaires pénales dans les trois pays.

### **Transfert du premier procès du TPIY en Croatie**

A la mi-septembre, la Formation de renvoi du TPIY a transféré les actes d'accusation dirigés contre Mirko Norac et Rahim Ademi à la Croatie dans le cadre de la stratégie d'achèvement des travaux du tribunal et de sa fermeture. Norac et Ademi furent inculpés pour crimes de guerre contre des civils et des soldats serbes en dehors des combats pendant l'opération militaire croate de 1993 dans le sud-ouest de la Croatie. Ils sont accusés d'être responsables à la fois personnellement et pour les actes commis par leurs subordonnés.

Le renvoi de l'affaire du TPIY devant le Procureur en chef de Croatie fut formellement achevé

en novembre. La Formation de renvoi a autorisé le transfert après avoir établi que le système judiciaire croate était capable d'assurer un procès équitable. Parmi les facteurs ayant contribué à cette décision, il y a lieu de relever un cadre juridique adéquat, la protection des témoins, la coopération interétatique, le non recours à la peine capitale et un mécanisme de suivi de l'OSCE. Comme l'a noté le Ministre de la justice, l'affaire Norac/Ademi constitue le premier transfert à un système judiciaire entièrement national. L'affaire a été attribuée au tribunal du comté de Zagreb, un des « quatre tribunaux spéciaux pour crimes de guerre » en Croatie.

Au début de l'année 2005, le Procureur du TPIY et le Président en exercice de l'OSCE ont signé un accord afin de superviser la conduite des procès pour crimes de guerre transférés en Bosnie-Herzégovine, en Croatie et en Serbie-Monténégro, compte tenu de la vaste expérience des Missions de l'OSCE en matière d'observation des procès pour crimes de guerre. Dans le cadre de son mandat la Mission en Croatie a supervisé pratiquement tous les procès pour crimes de guerre, en offrant son expertise unique sur le déroulement de ces procès en Croatie.

Les participants à la Conférence ont convenu que, vu la législation actuellement en vigueur dans les trois pays, la seule possibilité de coopération passe par le partage des dossiers pénaux et des éléments de preuve dans le cadre de l'assistance judiciaire mutuelle. Sur le plan pratique, la coopération judiciaire interétatique entre la Bosnie-Herzégovine, la Croatie et la Serbie-Monténégro s'est quelque peu améliorée dans des affaires spécifiques. Un exemple significatif à cet égard est le témoignage donné par de nombreux témoins de Serbie-Monténégro lors du procès qui s'est déroulé dans le tribunal du comté de Split en Croatie dans l'affaire Lora, dans le cadre de laquelle l'armée croate a été accusée de crimes de guerre contre des prisonniers serbes dans la prison militaire de Lora. De retour dans leur pays, ces témoins ont fait part aux médias de leur expérience positive en matière de témoignage devant le tribunal national croate et ils ont encouragé d'autres témoins à en faire autant.

**Promotion des droits des minorités.** La Mission a continué à travailler avec le Gouvernement pour mettre en œuvre quelques uns des mécanismes de la loi constitutionnelle sur les minorités nationales qui est entrée en vigueur en 2002. Les minorités doivent désormais parvenir à une représentation adéquate dans l'administration de l'Etat, l'appareil judiciaire, les organes exécutifs et l'administration des unités des collectivités locales. Comme autre avancé concrète, le Parlement a adopté une nouvelle loi sur la fonction publique ainsi que des amendements à la loi sur les collectivités locales et régionales au cours du deuxième semestre de l'année.

La Mission s'est également employée à renforcer les capacités des conseils des minorités nationales. Avec le Bureau gouvernemental des minorités nationales, le Bureau a organisé une série de conférences sur le fonctionnement de ces conseils à Rijeka, Osijek et Split. Il prévoit d'organiser une conférence de clôture au niveau national au printemps 2006. La Mission a aussi organisé une formation sur les questions de minorités et les médias à Knin, Split et Zadar afin de renforcer les capacités de relations publiques des conseils à mieux expliquer leurs fonctions et leurs rôles au public.

**Réforme de la législation électorale.** La Mission a continué à préconiser une réforme globale de la législation électorale. Dans le passé, la Mission et le BIDDH avaient recommandé la mise en place d'un organe permanent chargé de préparer et de conduire les élections, d'améliorer la transparence dans le financement des campagnes et des listes d'électeurs, et de rationaliser la conduite des votes par correspondance. Les élections locales de mai ont fait ressortir les problèmes dans le fonctionnement de l'administration locale, le marchandage et la manipulation politiques. Une des principales difficultés a consisté à calculer le pourcentage de la représentation des minorités dans les assemblées des collectivités locales et régionales sur la base des listes actualisées des électeurs ou sur le recensement de 2001. Les problèmes ont sensibilisé les autorités et

le public à la nécessité d'une réforme électorale.

Les premières avancées concrètes concernant cette réforme ont porté sur la présentation au Parlement de deux projets de loi, le premier sur l'élection directe des maires et préfets et le second établissant une commission électorale d'Etat permanente. Une fois en place, la Commission déchargera le judiciaire du travail de supervision des élections qu'il accomplit en plus des ses fonctions régulières et elle contrôlera la légalité de la tenue des listes d'électeurs et la régularité de leur mise à jour.

**Liberté des médias.** Le développement des médias en Croatie a continué d'être au cœur des activités de la Mission qui n'a eu de cesse de souligner à quel point il importe que des solutions adéquates soient trouvées pour protéger les médias publics contre l'ingérence politique. Les peines pour infraction infligées en 2005 à des journalistes travaillant pour la chaîne publique pourraient être interprétées comme le signe d'une telle pression. Le Gouvernement n'a pas respecté le délai de fin d'année visant à modifier la loi sur la radio et la télévision croates. La Mission continuera de coopérer avec le Gouvernement pour réviser la loi conformément aux propositions de Conseil de l'Europe, de la délégation de la Commission européenne et de la Mission qui préconisent une amélioration des mécanismes afin que les travaux de la chaîne publique soient libres de toute ingérence politique.

Les chefs d'accusation pour outrage au Tribunal portés contre des journalistes qui avaient publié l'identité et le témoignage d'un témoin protégé ont suscité un débat dans les médias publics sur la nécessité de parvenir à un équilibre entre la liberté des médias, la responsabilité et le respect de la primauté du droit.

La législation sur la diffamation a connu un développement positif en 2005. En novembre, le Ministère de la justice a rédigé des amendements au code pénal pour dépenaliser entièrement la diffamation, ce que la Mission et le Représentant pour la liberté des médias avaient préconisé. Les amende-

ments seront soumis au Parlement pour approbation.

## **DEMOCRATISATION**

Dans ce domaine, la Mission a mis l'accent en 2005 sur l'aide à la consolidation du cadre législatif pour la société civile. Une activité clé dans ce contexte a consisté à appuyer les principales institutions nationales de Croatie s'occupant des organisations non gouvernementales et de la société civile, la *National Foundation for Civil Society Development* et le *Government Office for Associations* et à leur prodiguer des conseils. La Mission a aidé ces institutions à lancer leurs propres stratégies, à développer leur programme et à établir une capacité interne pour s'acquitter de leurs mandats. Avec d'autres partenaires internationaux, la Mission a également servi d'intermédiaire entre les institutions du gouvernement central et les ONG locales.

Couvrant les questions de bonne gouvernance et de la société civile, la Mission a mis au point plusieurs projets dans le domaine du retour et de la réintégration, de la primauté du droit, des médias et de la police. Quatre vingt sept projets au total d'un montant de quelque 1,15 million d'euros ont été mis au point et lancés.

### **Développement de la police.**

Conformément à la feuille de route de 2004 du Ministère de l'intérieur, la Mission a continué à travailler avec le Ministère chargé de la réforme de la police. Un des principaux éléments de la réforme a été le développement d'un système de gestion pleinement transparent des ressources pour le personnel de la police et de la fonction publique. La Mission et des experts de police allemands ont favorisé la tenue d'un atelier de gestion des ressources humaines en juin.

Un accent a également été mis sur l'assistance à la police croate dans le domaine de la police de proximité. La Mission a dispensé une formation et des conseils d'experts pour le programme de formation des policiers de proximité (appelés « agents de contact »), ce qui a constitué une grande partie de la réforme de la police. Plus de 400 policiers ont été déployés en 2005 et il est prévu que le nom-

bre de policiers ayant suivi une formation atteinne les 700 en mars 2006. La Mission a aussi mis en œuvre un projet de sensibilisation des enfants en âge scolaire aux activités de la police dans la région de Zadar en septembre, afin d'accroître l'acceptation du nouveau concept de police de proximité.

**Question de parité des sexes.** En octobre, la Mission a tenu une conférence sur la traite des êtres humains à l'appui des activités menées par le bureau relevant du Gouvernement croate chargé des droits de l'homme. La Représentante spéciale de l'OSCE pour la lutte contre la traite des êtres humains a également participé à la conférence qui visait à présenter des mécanismes de lutte contre la traite des personnes et à définir une feuille de route pour l'avenir.

En outre, la Mission a également mis au point plusieurs projets axés sur la parité des sexes. Un de ces projets, financé au titre des contributions extrabudgétaires par le Ministère italien des affaires étrangères, comportait le slogan « les femmes en sont capables ». Il visait à encourager les femmes à participer à la vie politique et civile de la Croatie.

**Chef de la Mission :**  
jusqu'au 30.04.2005,  
M. l'Ambassadeur Peter  
Semneby, puis :  
M. l'Ambassadeur Jorge Fuentes  
Monzonis Villalonga  
Budget révisé : 9 218 800 €  
[www.osce.org/croatia](http://www.osce.org/croatia)

## Mission au Kosovo

L'année 2005 a été marquée par l'accélération du rythme du transfert des responsabilités administratives aux institutions provisoires d'auto-administration du Kosovo et par le début des pourparlers sur son futur statut.

Composante distincte de la Mission de l'ONU au Kosovo (MINUK), la Mis-

sion de l'OSCE au Kosovo s'emploie, en coopération avec ses partenaires, à contribuer à la consolidation des développements démocratiques et d'institutions politiquement matures. Elle s'est fixée pour objectif de répondre à ces besoins, comme énoncé dans les *Normes pour le Kosovo*, ainsi qu'aux nou-

velles possibilités qui s'offrent.

La Mission s'est concentrée sur la promotion de l'état de droit et des réformes démocratiques, en particulier au sein de l'administration locale, ainsi que sur la défense des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Ses collaborateurs

internationaux et les institutions provisoires d'auto-administration sont des partenaires indispensables dans la réalisation de cet agenda pour aider le Kosovo à progresser vers un avenir stable fondé sur la paix et la tolérance entre ses diverses communautés.

### **Activités liées à la dimension politico-militaire**

#### **FORMATION ET PERFECTIONNEMENT DE LA POLICE**

En 2005, le Service de police du Kosovo a assumé, à un rythme accéléré, des responsabilités en matière de police opérationnelle. La majorité des postes de police et des fonctions régionales de commandement a été confiée à des officiers récemment promus du Service de police du Kosovo. Compte tenu de ces progrès vers une plus grande appropriation locale, la Mission a déplacé l'accent sur le processus de transition en cours au sein de l'École du service de police du Kosovo, dont elle assure la gestion, et sur la conception d'un cadre juridique pour le Service de police.

Durant l'année, l'École a formé 673 nouveaux membres du Service de police, portant ainsi à 7 600 le nombre total de recrues ayant terminé avec succès la formation de base, dont 15 pour cent de femmes et 16 pour cent de représentants des communautés minoritaires.

**Création d'un cadre juridique pour le Service de police du Kosovo.** Un service de police démocratique doit s'appuyer sur un cadre juridique sain, qui adhère pleinement aux principes de responsabilité et de transparence, et être en contact étroit avec la population. Alors qu'il se prépare à assumer l'autorité exécutive sur la police au Kosovo, le Service de police du Kosovo ne dispose toujours pas d'un tel cadre. En 2005, en coopération avec des experts de la MINUK, des institutions provisoires d'auto-administration et d'autres organisations, la Mission a aidé à

élaborer un projet de loi sur la police kosovare.

**Appui au renforcement de la sécurité publique et à la formation en la matière.** Une caractéristique importante du règlement relatif au Service de police du Kosovo, adopté le 20 décembre et destiné à servir de cadre juridique et éthique au service de police, est qu'il prévoit la création, en 2006, de l'Académie kosovare de sécurité publique, de formation et de perfectionnement. Cette institution sera établie en tant qu'institution indépendante au sein des institutions provisoires d'auto-administration du Kosovo et supervisée par un comité chargé de veiller au respect de normes minimales en matière de formation. Plus de 14 000 élèves de divers groupes chargés d'assurer la sécurité publique (policiers, surveillants d'établissements pénitentiaires, agents des douanes et personnel d'encadrement des services d'urgence) ont bénéficié de services d'éducation et de formation à l'École en 2005.

En réaction directe aux émeutes de mars 2004 au Kosovo, l'École a organisé des cours sur la gestion des troubles civils. Le programme s'appuie sur les tactiques danoises de « force mobile », qui aident la police à renforcer ses capacités pour faire face à de telles situations, notamment par l'extraction des manifestants violents et la prévention des agressions contre autrui ainsi que de la destruction de biens. En 2005, plus de 1 200 policiers ont pris part à ce cours.

#### **Police de proximité**

Une importante initiative de l'École de police s'emploie à accroître la participation de la com-

munauté aux activités de police. En coopération avec des partenaires internationaux et locaux, la Mission a fondé le Groupe directeur de la police de proximité kosovare, un organe de supervision, de coordination et d'appui pour la police de proximité, la prévention de la criminalité et les activités de sécurité de la communauté. Ce Groupe a élaboré la Stratégie pour la sécurité de la communauté au Kosovo afin de faciliter la participation pleine et entière de tous les membres de la société aux efforts visant à rendre le Kosovo plus sûr pour tous.

A l'échelon plus local, la Mission continue de créer des enceintes d'interaction et de coopération actives dans le cadre de son Programme d'équipes d'action pour la sécurité de la communauté. Des initiatives en faveur de la sécurité de la communauté sont actuellement en cours dans 16 municipalités kosovares. Ces équipes répondent aux préoccupations de la communauté en contribuant à réduire la criminalité tout en améliorant la sécurité et la sûreté. La Mission a travaillé avec des officiers du Service de police du Kosovo, des représentants des administrations locales, des membres des communautés et des instructeurs en matière de police de proximité pour élargir et approfondir le partenariat au sein des communautés.

**Création d'un inspectorat de la police.** La Mission a préparé le terrain à un inspectorat de la police, un mécanisme indépendant de contrôle qui examinera à la loupe l'efficacité et l'efficacité des postes et services de police et sera autorisé à enquêter sur toutes les allégations de fautes graves de policiers à tous les échelons du Service de police du Kosovo. Cette institu-



tion, fondée sur les principes de responsabilité et de transparence qui sous-tendent la police démocratique, sera unique dans les Balkans. En 2005, la Mission a conçu la première phase du projet, un vaste programme de renforcement des capacités portant sur les procédures d'inspection et d'enquête.

**Initiatives dans le domaine de la criminalité organisée.** A l'appui du Réseau de formation à la lutte contre la criminalité organisée mis en place par le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est, la Mission a accueilli le premier de trois programmes de formation à la lutte contre la criminalité organisée et la drogue en Europe du Sud-Est, en coopération avec des experts d'Interpol et d'Europol. Ce réseau dotera les responsables de la lutte contre la criminalité organisée sur le terrain de compétences et de techniques améliorées basées sur les normes européennes et internationales. Il facilitera également les relations entre les enquêteurs de police de la région et leur permettra d'établir des liens avec d'autres partenaires internationaux participant à la lutte contre la criminalité organisée.

#### **Stages de formation spécialisée à l'intention des membres du Service de police du Kosovo**

La formation de base de la police reste la priorité de l'École, mais elle s'est de plus en plus concentrée sur la gestion et la direction ainsi que sur des stages de formation spécialisée et d'expert portant sur les techniques d'enquête criminelle, la surveillance, la police technique et scientifique, ainsi que la lutte contre la criminalité organisée. Les membres du Service de police du Kosovo ont également été formés aux techniques modernes pour faire face à la violence domestique, sensibilisés à la traite des êtres humains et formés à la police de proximité.

#### **Activités liées à la dimension humaine**

##### **DROITS DE L'HOMME**

**Renforcement des capacités.** Des conseillers de l'OSCE pour les droits de l'homme ont été chargés d'assister le Bureau du Premier Ministre des institutions provisoires

d'auto-administration du Kosovo dans l'élaboration de mécanismes institutionnels visant à assurer l'égalité entre les sexes et la protection des droits des minorités et des droits de l'homme en général. Ces efforts ont débouché sur une décision du Premier Ministre d'établir des services des droits de l'homme dans chaque ministère.

La Mission a également poursuivi son programme d'experts en droits de l'homme dans 17 municipalités du Kosovo (Serbie-Monténégro). L'objectif principal du programme est de doter les administrations municipales de capacités durables et autonomes en matière de droits de l'homme en fournissant des conseils et une formation aux fonctionnaires municipaux. Les responsabilités pour ce programme sont peu à peu transmises aux autorités municipales. La Mission a mis un consultant à la disposition de l'Institut kosovar d'administration publique pour l'aider à intégrer les questions relatives aux droits de l'homme dans les activités de formation à l'intention des fonctionnaires, assurant ainsi l'autonomie du renforcement des capacités dans le domaine des droits de l'homme au sein de la fonction publique kosovare.

Dans le cadre de son programme de renforcement des capacités, la Mission s'est servie d'ateliers et de séminaires pour former les fonctionnaires aux droits de l'homme et les aider à adopter dans leur travail quotidien une méthodologie respectueuse de ces droits. La Mission a travaillé avec des clubs des droits de l'homme pour élèves de l'enseignement secondaire, leur permettant de développer une compréhension critique des droits de l'homme par le biais d'un débat informé. En consultation avec le Ministère de la science, de l'éducation et de la technologie des institutions provisoires d'auto-administration, la Mission a introduit un projet d'éducation aux droits de l'homme dans toutes les classes d'éducation civique de sixième année au Kosovo.

#### **Observation du système judiciaire.**

La Mission a continué d'observer le système judiciaire. Côté droit pénal, un rapport détaillé sur la réaction de la justice aux émeutes de mars 2004 a été publié en décembre 2005. Un certain

nombre de préoccupations y ont été relevées, telles que des difficultés à rassembler des preuves en raison du déplacement des blessés ou de l'intimidation des témoins, des retards dans les procédures, des mises en examen inappropriées et une tendance à prononcer des sentences clémentes.

Côté droit civil, la Mission a suivi une vaste gamme de procès portant sur des questions relevant du droit de la famille, du droit du travail et du droit des contrats, en accordant une attention particulière aux litiges relatifs à la propriété. La Mission a mis en exergue une question spécifique concernant la désignation de représentants temporaires dans les litiges de propriété où les parties mises en cause étaient des minorités. Peu de temps après, certains juges ont commencé à corriger ces pratiques en conformité avec le droit.

#### **Protection des droits de propriété.**

Des questions de propriété sont souvent à l'origine des tensions qui sous-tendent les sociétés d'après conflit telles que le Kosovo. Tenant compte de cela, la Mission s'est employée, en partenariat avec les autorités locales et internationales, à mettre en place un système de droits de propriété fonctionnant de manière appropriée. Dans ses activités à cet égard, la Mission a suivi trois axes. En premier lieu, la Mission s'est concertée avec les institutions provisoires d'auto-administration en ce qui concerne les activités liées aux droits de propriété menées dans le cadre du processus d'application des normes. Deuxièmement, la Mission a suivi le travail des autorités administratives et judiciaires concernant le droit à la propriété, en mettant particulièrement l'accent sur l'établissement de mécanismes efficaces pour résoudre les litiges en suspens liés au conflit. Enfin, la Mission a fourni au Gouvernement des conseils d'expert dans le domaine de la réforme du droit de propriété et lui a prêté son concours pour l'élaboration d'une stratégie globale relative aux droits de propriété et aux retours.

#### **L'occupation illégale n'est pas une solution**

La Mission et le Ministère de l'environnement et de l'aménagement spatial des institu-

tions provisoires d'auto-administration ont mené une campagne multimédia de sensibilisation de l'opinion sur l'occupation illégale des biens résidentiels. Appelant au respect des droits de propriété, la campagne a souligné que l'occupation illégale, un problème très répandu dans tout le Kosovo, ne constituait pas une solution viable ou légitime aux besoins en matière de logement. La campagne était axée sur l'impact de l'occupation illégale sur les principes des droits de l'homme et de la prééminence du droit, y compris la nécessité de renforcer la législation, de régler tous les litiges de propriété et d'appliquer les décisions de justice.

**Lutte contre la traite des êtres humains.** Le Plan d'action du Kosovo sur la lutte contre la traite des êtres humains, qui a été élaboré avec l'appui de la Mission, a été lancé par les institutions provisoires d'auto-administration du Kosovo en août. En coopération avec des organisations non gouvernementales (ONG) partenaires d'exécution, la Mission a concentré ses activités sur les victimes internes de la traite.

La Mission a exécuté des programmes de sensibilisation sur des questions relatives à la traite et sur la violence fondée sur le sexe dans tout le Kosovo. Elle a fourni une assistance technique, sous la forme d'avis et de services d'experts, aux institutions provisoires d'auto-administration et aux ONG afin de faciliter la coordination entre les différents partenaires et de renforcer la coopération dans les domaines de la prévention de la traite, de l'assistance aux victimes et de la mise en œuvre d'un mécanisme d'orientation.

La Mission a prêté son concours à la formation de membres d'ONG partenaires sur le cadre et les mécanismes existants d'assistance et de soutien aux victimes de violences domestiques, sur les moyens de remédier aux situations spécifiques des victimes d'actes de violence liés au sexe ou de la traite, et sur les techniques psychologiques et/ou médicales appropriées pour prendre en charge les victimes. La Mission a également continué d'apporter son appui aux centres d'hébergement pour les victimes, notamment les enfants, ayant besoin d'un logement pour une courte

durée. Elle a aidé à concevoir une formation portant sur les rendez-vous galants et la violence domestique pour contribuer à prévenir ce type de violences, en particulier par des jeunes.

#### **Rôle consultatif auprès du Bureau du Premier Ministre des institutions provisoires d'auto-administration du Kosovo sur les questions liées à la parité des sexes**

Une des activités essentielles de la Mission dans le cadre de son programme sur la bonne gouvernance consiste à apporter un soutien au Bureau consultatif sur la bonne gouvernance, les droits de l'homme, l'égalité des chances et la parité des sexes, ainsi qu'au Bureau consultatif sur l'égalité entre les sexes constitués au sein du Bureau du Premier Ministre. Important point d'accès pour les activités de la Mission visant à renforcer les institutions centrales, les bureaux prêtent leur concours au Premier Ministre pour mener à bien le transfert des compétences de la MINUK dans le domaine des droits de l'homme ainsi que sur des questions relatives aux minorités ethniques et à la parité des sexes. Un soutien a également été apporté au Bureau du Premier Ministre dans une vaste gamme d'autres domaines relatifs aux droits de l'homme, tels que la mise en œuvre de lois, la stratégie et la politique des pouvoirs publics, la participation publique, l'application de normes, et la lutte contre la discrimination.

#### **DEMOCRATISATION**

**Appui aux institutions du gouvernement central.** S'appuyant sur les réalisations précédentes, l'Initiative de soutien à l'Assemblée, la principale filière d'appui aux institutions du gouvernement central, établie en 2001 par la Mission et des partenaires internationaux, a intensifié ses efforts visant à intégrer l'Assemblée du Kosovo dans les mécanismes régionaux de coopération parlementaire. En juin, la Mission a participé à l'organisation d'une réunion, qui était une première du genre, entre parlements d'Europe du Sud-Est à Pristina sur le contrôle parlementaire du gouvernement.

La Mission a également élaboré un dispositif d'assistance sur mesure à

l'intention du Premier Ministre des institutions provisoires d'auto-administration du Kosovo et des membres de haut rang de son cabinet. Ce « menu exécutif » a comporté des exposés techniques sur des questions relatives à l'élaboration de budgets et de stratégies ainsi que des visites de travail à Vienne et à Bruxelles.

#### **Contribution à l'amélioration des techniques de négociation des fonctionnaires**

Afin d'encourager un dialogue constructif, la Mission a facilité un vaste programme d'appui destiné à améliorer les techniques de négociation des décideurs et des fonctionnaires grâce à une formation dans les domaines de la communication, de l'exercice de responsabilités et du travail d'équipe. L'une des séances était destinée aux membres des groupes de travail technique du dialogue entre Pristina et Belgrade. D'autres séances ont été organisées à l'intention des dirigeants politiques albanais et serbes du Kosovo en prévision des futures négociations sur le statut. Ces séances ont porté sur la théorie des négociations, comporté des exercices de renforcement des compétences et produit un manuel sur la rédaction d'éléments d'un règlement de la question du statut.

**Appui à la participation des citoyens et au dialogue.** Dans le souci de faciliter le développement et la consolidation d'une société civile proactive et vigilante, la Mission s'est attachée à renforcer les réseaux civiques et à améliorer la capacité des communautés à défendre leurs intérêts et participer de manière constructive aux processus décisionnels et d'élaboration des politiques. Grâce à leur participation active, les groupes civiques ont appris comment influencer l'élaboration des politiques et représenter efficacement les intérêts des citoyens.

Les jeunes sont un groupe auquel la Mission s'intéresse particulièrement et des efforts ont été déployés pour accroître leur compréhension des principes d'une société démocratique moderne mettant l'accent sur la tolérance et le respect de la diversité. En coopération avec le Ministère de la culture, de la jeunesse et des sports des institutions provisoires d'auto-administration et

le Réseau jeunesse du Kosovo, la Mission a parrainé des forums de discussion et politiques pour faire des recommandations et des contributions pour le Plan d'action du Kosovo en faveur des jeunes.

### **Promotion de l'interaction entre la société civile et les administrations locales**

Dans la région de Pec, la Mission a soutenu un *pont civique* pour contribuer à instaurer de bonnes relations entre l'administration municipale et la population. Des groupes directeurs du pont civique ont été créés pour relever les sujets de préoccupation à l'échelon municipal, tels que la qualité des soins de santé, l'enseignement primaire et secondaire ou la perception de l'impôt sur la propriété et y trouver une solution. Ils ont été soutenus dans leur travail par de jeunes militants qui ont examiné ces questions du point de vue du respect de la législation municipale, de la qualité des services fournis et de la transparence dans la prise de décisions et l'exécution.

Selon Adem Lushaj de l'Association des intellectuels indépendants de Decani, une ONG locale qui participe au *Pont civique*, « le but est d'établir un mécanisme qui permette de mettre effectivement en pratique les principes démocratiques et aux citoyens d'influer sur les processus décisionnels municipaux ».

Les fonctionnaires municipaux se sont ainsi familiarisés avec les avantages d'une élaboration participative des politiques tandis que les citoyens ont développé leurs capacités à observer les gouvernements et à les conseiller.

**Renforcement de la gouvernance locale.** La Mission a accru son soutien aux processus de réforme aux niveaux tant central que local. Elle a fourni des avis d'experts au Groupe directeur pour la réforme de la gouvernance locale ainsi qu'au Groupe de travail sur la législation et a présidé le Groupe de travail sur le renforcement des capacités.

En juin, la Mission et le Ministère de l'administration locale des institutions provisoires d'auto-administration du Kosovo ont organisé une conférence internationale sur la réforme de la gouvernance locale en se fondant sur les expériences de spécialistes de la gouvernance

locale et d'experts en la matière d'Europe du Sud-Est. Cette conférence a traité du fonctionnement démocratique des institutions municipales, des communautés et expériences multiethniques aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du Kosovo, ainsi que de la viabilité économique.

Dans le cadre de l'agenda de la réforme, trois unités municipales pilote ont été constituées en septembre. Ouvrant en étroite coopération avec les membres désignés de l'Assemblée provisoire, la Mission a organisé des séances de renforcement des capacités destinées à familiariser les membres avec le droit applicable et les principes démocratiques. Ces efforts visaient à assurer une transition en douceur vers un modèle décentralisé de gouvernance locale et à obtenir un organe plus efficace et représentatif.

### **ETAT DE DROIT**

**Appui à la communauté juridique kosovare.** La Mission a mené à bien plusieurs projets de renforcement des capacités dans les domaines suivants : formation pour l'examen d'accès à la magistrature/au barreau ; cours de formation pour les ONG proposant une aide juridictionnelle ; cours de formation juridique continue pour les membres de la Chambre des avocats du Kosovo ; et séances de formation spécifique pour juristes. Presque tous les juges et procureurs du Kosovo ont participé à au moins une des 50 séances de formation organisées par la Mission dans le cadre de son *Programme de formation juridique continue*. La Mission a également prêté son concours à l'Institut judiciaire du Kosovo pour mener à bien un *programme pilote de formation juridique initiale*, d'une durée de trois mois, pour une soixantaine de candidats à des fonctions dans la magistrature dans le Kosovo tout entier.

**Appui à l'élaboration d'une législation conforme aux droits de l'homme.** En 2005, la Mission a passé en revue plus de 40 projets de règlements et projets de lois pour s'assurer de leur conformité aux principes des droits de l'homme et de la prééminence du droit. Ont notamment été examinés, le projet de règlement sur l'aide juridiction-

nelle, le projet de loi sur la fonction publique kosovare, le projet de loi sur les tribunaux, le projet de loi établissant l'Institut judiciaire du Kosovo, le projet de loi sur les langues, le projet de règlement sur l'institution du médiateur, le projet de loi sur la préparation aux situations d'urgence, et celui sur les comités d'enquête parlementaires. La Mission a également publié un rapport sur le règlement alternatif de litiges dans le cadre des litiges civils et en droit pénal, et elle travaille avec le Bureau du Premier Ministre à l'élaboration d'un projet de loi sur la médiation.

De plus en plus de pouvoirs et de responsabilités ayant été transférés aux institutions locales, la Mission a examiné comment les institutions provisoires d'auto-administration appliquaient la législation adoptée par l'Assemblée du Kosovo. L'analyse a montré que la législation subsidiaire qui donnerait effet aux lois n'était pas prête. Les recommandations de la Mission pour faire en sorte que les droits soient respectés incluaient notamment un contrôle parlementaire supplémentaire sur le pouvoir exécutif.

### **DEVELOPPEMENT DES MEDIAS**

#### **Edification de médias viables.**

Les efforts de la Mission dans ce domaine ont débouché sur des améliorations notables au niveau des cadres institutionnels et législatifs régissant le fonctionnement des médias. Elle a contribué à l'établissement du Conseil de la presse du Kosovo, un organe surveillé par la profession elle-même pour la presse écrite. L'Institut des médias du Kosovo, établissement de formation pour les professionnels des médias à mi-carrière, devrait ouvrir ses portes en janvier 2006. La Mission a également apporté son concours aux institutions provisoires d'auto-administration du Kosovo pour l'élaboration d'une législation relative à la diffamation.

Deux institutions créées par la Mission ont franchi des étapes supplémentaires vers la stabilité et la viabilité à long terme : la Radio Télévision Kosovo (RTK) devrait se voir attribuer sous peu un statut légal par l'Assemblée du Kosovo et l'institution du Commissaire temporaire des médias a entamé sa transformation en Commission

indépendante des médias. Soucieuse de promouvoir une meilleure compréhension des droits et des responsabilités de la police et des journalistes ainsi que d'améliorer leurs relations professionnelles, la Mission a élaboré des lignes directrices indiquant à chaque partie comment se comporter à l'égard de l'autre. Cet outil de référence rapide informe la police des droits et du traitement approprié des journalistes et donne aux journalistes un aperçu de leurs responsabilités à l'égard de la police.

#### **Programmes radio à l'intention de la communauté rom**

La Mission a soutenu financièrement une série de programmes en langue rom sur Radio Prizren portant sur des questions intéressant cette communauté et qui visaient à encourager la participation des Roms à la vie civique et à promouvoir l'intégration de la communauté dans la société.

« Grâce aux invités qui ont participé à ce programme pour les Roms, cette émission a abordé les principales questions de préoccupation de la communauté rom, telles que le manque d'éducation, les barrières sociales, l'utilisation publique de la langue rom et la promotion de l'équité. La communauté rom et les institutions locales ont acquis une meilleure compréhension de ces questions et des moyens de les résoudre pour le profit de notre communauté et de la société dans son ensemble », a déclaré Nexhip Menkshe, responsable et journaliste du programme pour les Roms de Radio Prizren.

#### **Journaux télévisés en langue des signes pour les malentendants au Kosovo**

On évalue à 15 000 le nombre de personnes malentendantes au Kosovo, dont la moitié en âge scolaire. En 2005, la RTK a commencé à diffuser des journaux télévisés en langue des signes, un développement important soutenu par la Mission et l'Association kosovare des sourds. L'initiative visait à permettre à un groupe souvent négligé de participer plus activement à la vie publique. Le programme a également sensibilisé le grand public à ce groupe vulnérable et, effet positif inattendu, contribué à la normalisation des variations entre langues des signes.

## **ELECTIONS**

Tout au long de l'année, la Mission s'est concentrée sur deux défis majeurs : renforcer les capacités électorales et accroître l'appropriation locale du cadre électoral et la confiance en ce dernier.

Afin de permettre un transfert progressif à l'autorité électorale locale, la Commission électorale centrale (CEC) et son organe opérationnel, le Secrétariat de la CEC, la Mission a continué de transmettre son savoir-faire électoral et ses responsabilités opérationnelles à ces institutions. L'appropriation locale est décisive, la CEC étant appelée à devenir l'organe responsable de la gestion de tous les aspects opérationnels et techniques des futures élections au Kosovo. Pour assurer l'efficacité des opérations et la crédibilité des résultats électoraux, la Mission a fourni son soutien et son expertise dans tous les domaines du déroulement d'élections, y compris les tâches effectuées par la Mission lors des dernières élections. La Mission s'est en outre employée à renforcer les capacités du Secrétariat de la CEC dans des domaines de responsabilité tels que la compilation de la liste d'électeurs, le vote à l'extérieur du Kosovo et la gestion du centre de décompte et de dépouillement des résultats.

La CEC et la Mission ont également créé un forum des élections pour s'occuper des changements possibles au cadre électoral pour les élections municipales prévues fin 2006. Le Forum, qui se compose de représentants des partis politiques, des communautés minoritaires et de la société civile, a abordé des questions clés telles que l'introduction d'un système électoral à liste ouverte et l'assurance d'une représentation équitable des femmes et des hommes lors des élections et dans les assemblées municipales. Il s'est également penché sur la question des circonscriptions, envisageant de les diviser en zones plus petites.

## **EDUCATION ET JEUNES**

En 2005, les activités de l'Initiative d'appui à la jeunesse, lancée par la Mission, ont débuté, consistant essentiellement en un soutien aux efforts de réforme à l'Université de Pristina et en un appui institutionnel

pour améliorer les systèmes d'éducation et de formation au Kosovo, ainsi qu'accroître la participation des jeunes à la prise de décisions.

La Mission dirige les efforts de la communauté internationale visant à moderniser la structure directrice de l'Université de Pristina et à simplifier son système de gestion. Elle siège au sein du comité d'experts chargé de superviser le travail de l'« administrateur » de l'université et de le conseiller jusqu'à ce qu'un nouveau recteur ait été élu. L'appui à ce niveau porte sur la dépolitisation des organes exécutifs de l'université et l'introduction d'un pluralisme politique dans les syndicats d'étudiants en aidant à organiser des élections transparentes et démocratiques de ces organes. La Mission a également renforcé les capacités de gestion de l'université et procédé à une évaluation des besoins en vue d'identifier des domaines potentiels d'améliorations dans le processus budgétaire pour assurer son autonomie financière.

La Mission a prêté son concours aux institutions provisoires d'auto-administration pour renforcer leur réponse institutionnelle aux besoins des jeunes. Le Comité éducation de l'Assemblée du Kosovo a bénéficié des services d'un expert qui l'a aidé à élaborer une stratégie d'éducation et de formation prenant en considération le futur développement économique durable. Le Ministère de l'éducation, de la science et de la technologie des institutions provisoires d'auto-administration a donné son aval à cette « conception et feuille de route » en tant que source de première importance pour une stratégie en matière de formation pré-universitaire.

La Mission a apporté son soutien au premier festival kosovar sur l'apprentissage tout au long de la vie, un concept qui englobe l'éducation formelle, non-formelle et informelle. L'événement, organisé par un groupe de travail interministériel, a réuni des fournisseurs privés et publics d'éducation et de formation pour présenter un vaste éventail de possibilités au Kosovo. Par le biais de cette activité, la Mission visait à encourager les institutions provisoires d'auto-administration et l'Assemblée du Kosovo à mettre au point des stratégies et des

politiques publiques-privées  
efficaces d'apprentissage tout au  
long de la vie qui aident à établir  
une passerelle entre l'éducation  
formelle et le marché du travail.

**Chef de la Mission :**  
**M. l'Ambassadeur Werner**  
**Wnendt**  
**Budget révisé : 34 147 300 €**  
**[www.osce.org/kosovo](http://www.osce.org/kosovo)**

## **Mission en Serbie-Monténégro**

La Mission a obtenu en 2005 un certain nombre de succès dans des domaines représentant d'importants défis pour le pays et les deux républiques qui le composent. Tout au long de l'année, le personnel du siège de la Mission à Belgrade (Serbie), du Bureau à Podgorica (Monténégro), de sa présence en Serbie

du Sud et des centres de formation des forces de l'ordre dans les deux républiques ont continué d'apporter leur soutien à la réforme démocratique.

Au quotidien, la Mission a fait porter une grande partie de ses efforts sur le soutien des réformes en cours et notamment sur la promotion des droits de l'homme et

des minorités, les droits des personnes appartenant à des minorités nationales, la lutte contre la corruption et la criminalité organisée, ainsi que le renforcement des capacités du personnel juridique de Serbie à conduire des procès nationaux pour crimes de guerre conformément aux normes internationales.

L'Union européenne (UE) et l'Union étatique ont entamé des négociations sur un accord de stabilisation et d'association, donnant ainsi une impulsion positive pour des réformes supplémentaires en 2006 qui aideront la Serbie-Monténégro à rejoindre les institutions euro-atlantiques à l'avenir.

### **Activités liées à la dimension politico-militaire**

**Prévention des conflits en Serbie du Sud.** La Mission a axé ses activités de prévention des conflits sur les communautés de souche serbe et albanaise en Serbie du Sud. Ces activités visaient à faire participer la communauté albanaise de souche aux travaux de leurs autorités locales, à renforcer la confiance entre les diverses communautés ethniques et à créer des structures juridiques et de sécurité locales oeuvrant pour tous au sein des municipalités.

La Mission a continué d'apporter son concours aux autorités pour appliquer l'accord de paix de 2001 visant à réinsérer la communauté d'Albanais de souche. Dans le souci d'améliorer le travail de l'Organe de coordination pour la Serbie du Sud, dont les membres ont été nommés par le Gouvernement, la Mission a prêté son soutien à la création de huit groupes de travail. Chacun de ces groupes traite de questions spécifiques, telles que la sécurité, l'éducation, la santé et le développement économique. Ils mettent en contact des représentants des ministères concernés du gouvernement central, des dirigeants des communautés locales et des leaders politiques, ainsi que des représentants de l'administration locale. Le Président Boris Tadic et le Premier Ministre Vojislav Kostunica ont participé à la réinauguration de l'Organe de coordination, réaffirmant leur engagement à réduire les tensions et à promouvoir le développement socioéconomique dans la région.

Dans le but de mieux informer le public sur ces questions, la Mission a fourni une formation et une assistance technique à des diffuseurs locaux qui ont élaboré des programmes multilingues. Des étudiants issus de communautés minoritaires se sont vus offrir des cours de formation spécialisée qui leur ont permis de travailler pour les autorités locales, la magistrature et les assemblées municipales.

#### **Réforme des services de police.**

Au Monténégro, une nouvelle loi sur la police a été adoptée en avril, amorçant un processus de modernisation. La loi serbe sur la police a été adoptée en novembre après que la Mission et le Conseil de l'Europe eurent chacun fourni des avis d'experts sur le projet de loi. Des programmes de formation et de perfectionnement de la police ont introduit un cursus moderne et s'adressaient à des policiers en service à différents échelons de la hiérarchie. Les cours de perfectionnement des formateurs ont été confiés à des formateurs nationaux qui ont assumé davantage de responsabilités en matière de formation et de perfectionnement professionnel de la police dans les deux républiques. La Mission a prêté son concours à la transformation de l'école de police de Sremska Kamenika en un établissement de formation de base de la police. Une formation professionnelle est considérée comme essentielle pour la réforme durable de la police dans les deux républiques. La conformité avec les normes internationales reconnues, en particulier en ce qui concerne des garanties plus efficaces des droits des citoyens, est l'élément central de ce travail.

La Mission a continué de coordonner l'appui international à dix sites pilote en matière de police de proximité en Serbie en fournissant une assistance directe à trois sites dans le sud du pays. En coopération avec le Ministère de l'intérieur et d'autres organisations internationales, la Mission a aussi coordonné l'élaboration de plans nationaux pour la police de proximité dans les deux républiques. Elle a également aidé à organiser dans toute la Serbie des tables rondes qui ont permis d'élaborer des lignes directrices pour améliorer la coopération et la communication entre la police et les médias.

Dans le but d'accroître la capacité des services de police aux frontières à combattre la traite des êtres humains et la criminalité transnationale organisée, la Mission a organisé des séminaires de formation spécialisée, fourni du matériel technique et apporté son concours pour l'élaboration d'une stratégie intégrée de gestion des frontières.

#### **Poursuite de la lutte contre la corruption.**

Dans le cadre des efforts de la Serbie-Monténégro visant à rendre le pays plus attrayant pour les entrepreneurs privés et les investisseurs étrangers, des réformes destinées à lutter contre la corruption sont d'importance décisive. La Mission a soutenu le processus de rédaction et la mise en œuvre de la législation anticorruption dans les domaines des achats publics, de la prévention des conflits d'intérêt, du financement des partis politiques, ainsi que de l'établissement d'une institution suprême d'audit et d'un organe indépendant et spécialisé de lutte contre la corruption. La Mission a

également continué de prêter son concours aux activités du Conseil anti-corruption mis en place par le Gouvernement serbe en tant qu'institution. La Mission a invité instamment les gouvernements serbe et monténégrin à incorporer dans leur législation les normes internationales de la Convention de l'ONU contre la corruption.

**Lutte contre la criminalité organisée.** La Mission a suivi un certain nombre de procès très médiatisés en Serbie-Monténégro. L'assassinat du chef adjoint de la direction des enquêtes criminelles, Slavoljub Scekic, à Podgorica, a été un rappel tragique de la nécessité de renforcer les efforts de lutte contre le crime organisé.

Le ministère public serbe et la direction anti-mafia italienne ont fourni un exemple de coopération internationale efficace dans la lutte contre la criminalité organisée. Leurs activités incluent l'organisation de séminaires tenus en Italie à l'intention des procureurs et des enquêteurs spécialistes de la criminalité organisée.

La coopération a été renforcée, à l'échelle régionale, en fournissant un appui au réseau des procureurs d'Europe du Sud-Est et, à l'échelle internationale, par le biais d'activités menées conjointement avec l'Association internationale des procureurs. La Mission a joué un rôle de chef de file dans l'appui au développement législatif et à l'utilisation des lois en vigueur dans le domaine de la saisie et de la confiscation des actifs. Elle s'est également employée à promouvoir la lutte contre la cybercriminalité.

La Mission a fourni des services d'experts pour la rédaction et la mise en œuvre des lois sur la protection des témoins en Serbie-Monténégro. En Serbie, le cadre juridique a été amélioré avec l'adoption d'un code pénal introduisant de nouveaux types de délits tels que le financement du terrorisme et l'introduction clandestine d'êtres humains.

**Crimes de guerre.** La Mission s'est employée à renforcer la capacité des tribunaux serbes à intenter des poursuites pour crimes de guerre et à les juger en mettant son expertise à disposition pour la rédaction de

textes de lois et en fournissant son appui à une campagne nationale d'information. La Mission a suivi plusieurs procès en Serbie pour évaluer leur conformité avec les normes internationales. Elle a favorisé et facilité la coopération judiciaire interétatique dans le cadre des procédures pour crimes de guerre en coopération avec la Mission en Bosnie-Herzégovine, la Mission en Croatie et le Centre de prévention des conflits du Secrétariat de l'OSCE.

L'obligation internationale de la Serbie-Monténégro de coopérer avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie a constitué un thème récurrent de la stratégie d'information de la Mission dans le pays. Sans coopération pleine et entière, l'Union étatique ne peut progresser sur la voie de l'intégration dans les institutions euro-atlantiques. Un certain nombre d'officiers de police et de militaires inculpés se sont volontairement constitués prisonniers devant le tribunal à La Haye, marquant un progrès.

L'avenir de la Serbie dépendra de la manière dont elle fait face aux horreurs commises dans l'ex-Yougoslavie au cours des années 90. Afin de stimuler un débat franc entre étudiants, la Mission a fait équipe avec l'ONG *Mouvement européen* en Serbie et l'Union des étudiants pour organiser six débats publics dans de grands centres en Serbie fin 2005 et début 2006.

**Contrôle civil des forces armées.** Le contrôle démocratique et un cadre légal clair pour l'armée, la police et les services de sécurité sont indispensables pour le renforcement de la démocratie et de l'état de droit en Serbie-Monténégro. La Mission a organisé des activités qui visaient à renforcer les principes démocratiques régissant le fonctionnement du secteur de la sécurité. Parmi ces activités figuraient notamment la promotion de changements législatifs en appuyant le Parlement et les forces armées dans l'élaboration des textes législatifs appropriés.

**Activités liées à la dimension économique et environnementale**

**Amélioration du climat des affaires.** La Mission s'est attachée à promouvoir un partenariat plus solide entre les autorités locales, les milieux d'affaires et divers représentants locaux de la communauté internationale afin de favoriser le développement économique et des entreprises.

Pour encourager la création de petites et moyennes entreprises, la Mission a soutenu un certain nombre de séminaires de formation à l'entrepreneuriat pour des groupes socialement vulnérables tels que la communauté rom. En coopération avec d'autres organisations internationales, la Mission a également contribué à la création d'une pépinière d'entreprises à Knjazevac. Six autres de ces centres sont en cours d'aménagement, dont un pour la communauté rom à Vajevo. Situés dans des municipalités dans lesquelles le taux de chômage élevé est comparable, ces centres offrent un lieu de travail, une assistance professionnelle et des services de soutien à des entreprises à un stade précoce.

Soucieuse de contribuer à la sécurité énergétique, la Mission a lancé son *Programme des 3 E*, énergie, économie et environnement. Le programme vise à favoriser l'utilisation d'énergies renouvelables ainsi que l'efficacité énergétique et contribue à créer un marché régional de l'énergie.

Au Monténégro, la Mission a participé à un certain nombre d'initiatives visant à sensibiliser davantage les jeunes à l'environnement et à promouvoir l'écotourisme en tant qu'activité économique génératrice d'emplois.

**Activités liées à la dimension humaine**

**Appui au retour des réfugiés.** De hauts responsables de Serbie-Monténégro, de Croatie et de Bosnie-Herzégovine ainsi que des représentants du HCR, des délégations de la Commission européenne et des missions de l'OSCE dans ces pays ont tenu en janvier à Sarajevo une conférence ministérielle régionale sur les réfugiés. Cette conférence a stimulé un dialogue intergouvernemental régional sur des questions en suspens rela-

tives aux réfugiés. Les trois pays y ont adopté une déclaration de principes à respecter et établi une liste de tâches. Associées à une série d'indicateurs mesurables de succès, ces tâches devraient constituer des « feuilles de route » pour résoudre les questions en suspens d'ici la fin de 2006. La Mission travaille également sur un projet en coopération avec des ONG locales pour fournir des avis et un soutien juridiques aux réfugiés vivant actuellement en Serbie.

**Appui à l'indépendance du pouvoir judiciaire.** Pour développer un système judiciaire indépendant qui satisfait aux normes internationales, la Mission est favorable à une plus grande autonomie fonctionnelle des procureurs. En Serbie-Monténégro, une réforme structurelle reste indispensable. Les lois sur les juges et sur le ministère public doivent être mises en conformité avec le droit international.

En Serbie, la Mission a prêté son concours à l'Association des juges, à l'Association des procureurs publics et au Centre de formation judiciaire. Cette assistance a consisté notamment en une formation des juges portant sur des questions relatives aux procès pour crimes de guerre et à la criminalité organisée ainsi qu'en programmes d'échanges avec d'autres associations européennes.

**Appui à la réforme des prisons.** La Mission aide les autorités des deux républiques à réformer leur système pénitentiaire pour donner effet à l'engagement pris par l'Union étatique concernant les conventions internationales relatives au traitement des prisonniers et parvenir à se conformer aux normes internationales relatives aux droits de l'homme.

En Serbie, la Mission a prêté son concours à l'élaboration d'une législation sur les sanctions pénales. Etape majeure dans la réforme de l'administration pénitentiaire, la nouvelle loi a introduit les peines de substitution et officialisé la création du premier centre serbe de formation de gardiens de prison.

## **DROITS DE L'HOMME**

Sur la base d'avis d'experts fournis par la Mission, la Serbie a adopté la

loi sur le *Protecteur des citoyens* (médiateur). La nouvelle institution, semblable au Bureau du médiateur de la République du Monténégro, peut instruire des plaintes déposées par les citoyens contre l'administration publique pour mauvaise administration, discrimination ou autres violations des droits de l'homme.

### **« Si j'étais Premier Ministre de Serbie... »**

Pour la deuxième année consécutive, la Mission a organisé à l'intention des élèves de l'enseignement secondaire un concours de rédaction sur le thème « Si j'étais Premier Ministre de Serbie... ». Le concours, qui s'inscrit dans le cadre des efforts de la Mission visant à accroître la prise de conscience politique chez les jeunes, a eu lieu en mai. Le jury, qui se composait d'éminents journalistes et défenseurs des droits de l'homme de Serbie-Monténégro, a décerné un prix aux trois élèves dont la rédaction traduisait le mieux leurs réflexions et leurs idées personnelles sur la direction politique et la démocratie.

Le gagnant, Nikola Jovanovic, de Nis, a écrit : « la guerre sur le territoire de l'ex-Yougoslavie, à laquelle la Serbie a pris une part active, a conduit à des destructions matérielles, à des pertes en vies humaines et à des crimes dont sont responsables des personnes qui étaient souvent au sommet de la vie politique et publique de notre pays. Le moment est venu de changer cela et, pour la génération actuelle, de faire face à cet héritage difficile et de mettre tout en œuvre pour que le pays rejoigne la famille européenne. »

Un autre gagnant, Ljubisa Bojanic, de Kraljevo, a écrit : « En tant que nation, nous avons gaspillé le vingtième siècle avec des expériences politiques inutiles et des guerres difficiles et ce siècle constitue pour nous une chance de faire quelque chose de positif... Lorsque je serai chef du Gouvernement serbe, je montrerai qu'il est possible de réaliser le rêve d'une Serbie européenne. »

Plus d'un millier d'étudiants d'une centaine d'écoles secondaires ont participé au concours. Parmi les prix figuraient notamment la publication des rédactions des gagnants dans le journal quotidien national *Danas*, une visite d'étude au Secrétariat de l'OSCE à Vienne,

et une généreuse contribution aux bibliothèques de leurs établissements.

Au Monténégro, le médiateur a bénéficié d'une assistance pour le lancement d'une vaste campagne d'information.

Dans le cadre de ses activités d'observation des droits de l'homme et de gestion de l'information en la matière, la Mission a également répondu régulièrement à des demandes émanant des autorités, d'organisations et de particuliers d'évaluer les politiques et les pratiques des organismes et opérateurs gouvernementaux et autres organismes ou opérateurs publics relatives aux droits de l'homme et d'émettre des avis à cet égard.

**Appui à l'autonomie parlementaire et locale.** La Mission a continué d'organiser des séminaires de formation à l'intention du personnel municipal local sur les dispositions de la loi serbe relative à l'autonomie locale. Le programme a également inclus une formation sur des stratégies pour une gestion efficace et sur les capacités de négociation ainsi que sur la promotion de l'égalité entre les sexes à tous les niveaux de l'administration. Le Bureau à Podgorica a prêté son concours à la mise en œuvre des nouvelles lois sur l'autonomie locale au Monténégro en s'employant à promouvoir la participation des citoyens grâce aux activités et aux ateliers de formation organisés par les centres d'information et d'éducation des citoyens.

**Protection des droits des personnes appartenant à des minorités nationales.** La Mission s'est attachée à dispenser aux membres des conseils des minorités nationales une formation sur des questions telles que la défense des intérêts publics, les processus de consultation, la gestion d'équipes et les capacités de direction.

L'un des bénéficiaires était la communauté rom qui est confrontée à des problèmes socio-économiques particulièrement graves tels que des niveaux élevés d'analphabétisme, de chômage et de pauvreté. Le Gouvernement serbe a adhéré à la *Décennie pour l'inclusion des Roms*, s'engageant à améliorer leur situation socio-économique en



Serbie. La Stratégie nationale pour l'intégration des Roms, appuyée par la Mission et adoptée par le Conseil national des Roms en avril, doit encore être adoptée par le Gouvernement. L'assistance fournie a inclus un programme de formation complet à l'intention des membres des groupes de travail sur la question, visant à transformer la stratégie en plans d'action et propositions de projets concrets.

Au Monténégro, la Mission a prêté son concours à la création de la Roma Scholarship Foundation qui alloue des bourses d'études aux étudiants universitaires et des écoles secondaires roms.

**Lutte contre la traite des êtres humains.** La Mission a introduit en Serbie Monténégro et y a mis en œuvre le concept de mécanismes nationaux d'orientation. Ces mécanismes ont permis à l'Etat de remplir ses engagements internationaux et de protéger les droits des victimes en tant qu'élément clé d'une lutte fructueuse contre la traite des êtres humains.

La Mission a également accordé une attention particulière à des ateliers organisés à l'échelon local dans les deux républiques à l'intention de la police, des procureurs et des juges, qui ont réuni des participants de toutes les institutions contribuant au succès des poursuites.

Afin de conserver une vue d'ensemble appropriée de la situation sur le terrain et d'ajuster minutieusement ses programmes, la Mission a aussi suivi une bonne dizaine de procès pour traite d'êtres humains.

**Appui au développement des médias.** L'engagement de la Mission a contribué à améliorer le fonctionnement des organes de régulation des médias dans les deux républiques. Les éléments nouveaux en Serbie incluent la nomination des membres du Conseil de radiodiffusion par le Parlement, l'adoption de la Stratégie de développement de la radiodiffusion, la suppression des peines de prison pour les délits de diffamation et d'insultes dans le Code pénal récemment adopté et l'engagement d'examiner la question de la transparence de la propriété des médias et de leur concentration.

La Mission a suivi de près les développements concernant la privatisation de la presse écrite et des médias de radiodiffusion municipaux. Elle prêterait son concours au Conseil serbe de radiodiffusion dans le cadre de l'imminente procédure d'appel à la concurrence et de délivrance d'autorisations pour les médias de radiodiffusion. La Mission a continué de jouer un rôle actif dans la poursuite de la transformation de Radio TV Serbie et de Radio TV Crne Gore (Monténégro) en réels services publics de radiodiffusion en leur fournissant des conseils pour leur systématisation interne et leur transformation organisationnelle.

#### **Rapprochement avec les communautés locales**

Tout au long de l'année, la Mission a poursuivi son fructueux « programme d'ouverture », qui consiste en visites régulières du chef de Mission et de membres du personnel de l'OSCE dans différentes communautés en Serbie-Monténégro. Ces visites offrent l'occasion de rencontrer des fonctionnaires et des représentants locaux des médias, de la société civile, de groupes religieux et de la police. Elles permettent également au personnel de la Mission de se familiariser avec la situation sur le terrain et de présenter les projets en cours d'exécution.

En 2005, de telles visites ont eu lieu à Kladovo, Novi Pazar et Knjazevac.

En vue d'assurer la mise en œuvre pleine et entière de la loi sur la liberté d'accès à l'information, la Mission a prêté son concours à une campagne d'information et préparé des séminaires pour en expliquer les dispositions et les mécanismes. Cette expérience a été mise à profit par la Mission dans le cadre de l'aide qu'elle a fournie pour l'élaboration de la loi monténégrine sur la liberté d'information.

En outre, la Mission a prêté son soutien à la formation de journalistes dans des domaines critiques tels que la présentation d'informations sur la corruption, la criminalité organisée, le pouvoir judiciaire, la police, le parlement et l'environnement.

**Chef de la Mission :**  
**M. l'Ambassadeur Maurizio Massari**  
**Budget révisé : 9 324 000 €**  
**[www.osce.org/sam](http://www.osce.org/sam)**

## **Mission de contrôle à Skopje chargée d'éviter le débordement du conflit**

La Mission de contrôle à Skopje chargée d'éviter le débordement du conflit a été le témoin de deux progrès majeurs de son pays hôte en 2005, dont chacun a débouché sur un agenda complet pour de futures actions. Le premier progrès a été celui de la mise en œuvre de toutes les dispositions législatives énoncées dans l'Accord-cadre d'Ohrid, accord qui a mis fin au conflit violent de 2001. Parmi ces dispositions figuraient notamment une loi visant à réglementer l'utilisation des drapeaux et symboles communautaires et la loi finale sur l'organisation territoriale qui a fixé de

nouvelles limites municipales et engagé le processus de décentralisation. La Mission a fourni son appui à la mise en œuvre de ces réformes législatives.

L'étape peut être la plus significative dans l'agenda de la mise en œuvre a été celle du transfert des pouvoirs et des compétences aux autorités municipales le 1er juillet. La Mission a travaillé avec les municipalités et le gouvernement central pour faciliter ce processus en prêtant son concours à des initiatives de renforcement des capacités et à des campagnes de sensibilisation. La première phase de la décentralisa-

tion a débuté peu après les élections locales du 27 mars qui se sont déroulées en fonction des nouvelles limites et en sachant que les élus locaux disposeraient de compétences accrues. Bien qu'il ait été critiqué par le BIDDH, le scrutin a, de facto, donné un coup de fouet au transfert des compétences aux unités d'autonomie locale. La Mission a prêté son soutien au Gouvernement afin de mettre au point un code électoral unifié incluant les recommandations du BIDDH.

Le deuxième progrès majeur en 2005 a été l'avis positif de la Commission européenne concernant la

demande d'adhésion du pays à l'Union européenne, ce qui a également entraîné l'obligation de procéder à des réformes supplémentaires, en particulier dans la magistrature, les services de police, l'administration publique et les systèmes électoraux.

Les recommandations pour des réformes dans ces domaines ont coïncidé avec les priorités de la Mission et l'attention qu'elle accorde au renforcement de l'état de droit dans tous les aspects de la société.

### **Représentation équilibrée**

Une des principales obligations de l'OSCE résultant de l'Accord-cadre d'Ohrid était d'appuyer le pays dans ses efforts visant à parvenir à une représentation équilibrée au sein des services de police

En 2001, lorsque la Mission a commencé à prêter son soutien à l'Académie de police et à la formation des nouvelles recrues, le service de police ne comptait que 3,8 pour cent d'Albanais de souche et un nombre négligeable de membres d'autres minorités. En septembre 2005, les chiffres étaient d'un peu plus de 15 pour cent d'Albanais de souche et de presque 4,5 pour cent d'autres minorités.

En coopération avec le Haut Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales, la Mission a également apporté son soutien aux réformes législatives destinées à améliorer la représentation dans d'autres institutions publiques.

### **Activités liées à la dimension politico-militaire**

#### **Rapprochement entre les services de police et les citoyens.**

Grâce à la fourniture d'une formation spécifique par l'Académie de police, avec l'appui de la Mission, la nouvelle police des frontières a

mené à bien son transfert du Ministère de la défense au Ministère de l'intérieur. Cette mesure essentielle signifie que l'ensemble du territoire est sous contrôle de la police, comme dans d'autres pays européens. Les militaires n'ont plus de responsabilités en matière de sécurité à l'intérieur du pays. Pour la première fois, la police des frontières a reçu une formation axée sur la gestion et la communication. Son mandat élargi lui permet d'entrer en contact avec les résidents dans les zones frontalières et de communiquer avec eux, ce qui contribue à une coopération renforcée avec ces citoyens et à un contrôle plus efficace de la frontière.

Accroître la coopération entre la police et les citoyens a toujours fait partie du travail de la Mission avec le Ministère de l'intérieur. Cette année, ces efforts étaient axés spécialement sur les jeunes citoyens. La Mission a mené à bien deux activités de grande envergure qui ont conduit les policiers dans les salles de classe pour y travailler avec des élèves de l'enseignement primaire sur des questions de sécurité publique et sur la compréhension du rôle de la police. Comme pour toutes les activités de la Mission menées en coopération avec la

police, l'accent était mis sur le renforcement des capacités au sein des services de police en vue de maintenir les programmes ou de mettre en œuvre des activités similaires à l'avenir.

Les activités de renforcement des capacités indispensables à la mise en œuvre de la réforme de la police se sont également poursuivies dans d'autres domaines, tels que la gestion, la prise de décisions, les droits de l'homme et l'éthique. La formation spécialisée était axée en grande partie sur les compétences relatives à la lutte contre la criminalité organisée. Les cours ont notamment porté sur les techniques de surveillance, la protection des témoins et les techniques pour identifier et prévenir la traite des êtres humains. La plus grande partie de la formation s'est déroulée à l'Académie de police d'Idrizovo, où des instructeurs locaux ont dispensé toute la formation de base. La Mission a continué d'apporter son concours dans le cadre de l'élaboration des programmes d'étude et des formations spécialisées et avancées.

### **Renforcement de la confiance et police de proximité**

Les groupes consultatifs de

citoyens ont débuté en tant que mécanismes pour encourager les communautés à nouer le dialogue avec leur police locale et en tant que méthode permettant aux formateurs de la police de proximité de faire la démonstration des techniques de cette police. Il est cependant rapidement apparu que ces groupes offraient également des possibilités en tant que mécanismes de renforcement de la confiance dans les communautés participantes.

La Mission a établi plus de 70 de ces groupes consultatifs dans diverses communautés allant de villages de montagne à des quartiers de la capitale. Tous servent de cadre pour examiner des questions locales, échanger des informations et améliorer la communication avec les autorités locales et la police. Certains ont été plus loin encore en mettant en œuvre des projets tels que l'installation de panneaux dans les rues, le lancement d'une campagne contre le vol de panneaux de signalisation et de barrières de sécurité métalliques ou des projets visant à faire face aux problèmes du retraitement des déchets ou à celui des chiens errants.

Selon le chef de Mission, l'Ambassadeur Carlos Pais, « les groupes consultatifs de citoyens ont pour finalité de renforcer la confiance et d'améliorer la communication entre les citoyens et la police, mais également d'encourager la coopération entre les citoyens eux-mêmes ».

La Mission a constaté avec plaisir le resserrement des relations entre représentants des administrations locales et groupes consultatifs, par le biais de consultations fréquentes avec ces groupes ou d'une participation directe. Les membres des groupes sont ainsi en mesure de se rendre compte de l'impact qu'ils peuvent avoir au sein de leurs communautés grâce à ce type de participation civique.

**Mise à contribution des communautés pour renforcer la confiance.** L'un des principaux atouts de cette Mission réside dans sa présence de terrain et ses contacts au niveau local avec les communautés. Cette capacité de contact lui a permis de mener à bien des initiatives efficaces dans les domaines de l'alerte précoce et du renforcement de la confiance. Elle s'est avérée particulièrement utile dans le

cadre de la gestion d'un incident de sécurité à Kondovo, dans la périphérie de la capitale, ainsi que d'un certain nombre d'incidents isolés impliquant les forces de police dans des zones éloignées. Les observateurs de la Mission et ses formateurs de la police de proximité se sont régulièrement rendus sur place, ont communiqué avec les citoyens concernés et ont assuré la liaison avec les autorités locales tout au long des périodes de tensions accrues. Ce contact a permis d'atténuer les craintes de la population et contribué à calmer les réactions à tous les niveaux. Une fois la situation revenue à la normale, la Mission a repris ses activités avec l'administration et la police locales visant à faire participer les résidents aux groupes consultatifs de citoyens en tant que moyen d'améliorer les relations au sein de la communauté.

#### **Ismailaki Asani contribue à faire cesser l'abattage illégal d'arbres dans son village**

Ismailaki Asani est debout dans un champ couvert de souches près de Merovo, son village. Il n'y a pas si longtemps, toute cette région était recouverte de forêts. Il explique : « Les gens de notre village ont toujours coupé le bois, mais juste assez pour se chauffer pendant l'hiver... des groupes ont cependant commencé à arriver d'autres régions, ils n'avaient pas d'autorisations et coupaient tout, les jeunes arbres comme les plus vieux, qu'ils emportaient ensuite pour les revendre ».

De nombreux villages subissent ce genre de coupe illégale. Les habitants de Merovo ont toutefois réussi à faire cesser la destruction de leurs forêts en travaillant en tant que communauté avec leur police locale.

Ismailaki Asani nous a déclaré : « Nous avons essayé de parler aux hommes qui arrivaient, mais ils ont continué de couper tout ce qu'ils pouvaient. Nous avons tenté de creuser des tranchées afin d'arrêter leurs tracteurs et leurs camions, mais le sol ici est trop rocailleux. Ensuite, nous avons établi un groupe consultatif de citoyens et, en coopération avec notre police locale et l'OSCE, organisé un nouveau système de patrouilles. Et ce fut terminé. »

Ismailaki Asani et ses voisins étudient à présent des moyens de

coopérer avec la compagnie publique de sylviculture pour replanter des arbres au printemps 2006 afin de réparer une partie des dégâts. Il affirme que tout le village s'y mettra.

La Mission a complété ses activités d'observation par un certain nombre de projets visant à améliorer la coopération entre les communautés et les institutions publiques ainsi que les relations entre communautés ethniques. Plusieurs incidents dans des écoles et aux alentours de ces dernières ont montré qu'il était nécessaire de mener des actions spécifiques pour réduire les tensions interethniques entre jeunes et les faire participer à des activités constructives. Menées en coopération avec les autorités locales et des partenaires de la société civile dans le secteur de l'éducation, diverses activités ont permis de réduire la méfiance interethnique dans les écoles mixtes. Soixante-quatorze séminaires, camps et cours différents ont été organisés à l'intention de jeunes. Ces activités visaient à encourager les contacts et à accroître la confiance entre les participants ainsi qu'à développer des compétences telles que l'exercice de responsabilités, la communication et l'entrepreneuriat.

#### **Activités liées à la dimension économique et environnementale**

**Appui à l'administration locale dans la prise en charge de nouvelles responsabilités.** La décentralisation étant un processus récent dans le pays, il existe un besoin d'information, de communication et de transparence à tous les niveaux. Coïncidant avec le transfert officiel des compétences aux administrations locales, la Mission a publié, à l'attention des fonctionnaires municipaux, un manuel conçu pour les aider dans tous les aspects de leurs nouveaux rôles. Elaboré en coopération avec l'Association des unités d'autonomie locale, le manuel a été distribué dans les 85 municipalités. Pour donner plus de poids au contenu du manuel, la Mission a également apporté son soutien à plusieurs campagnes d'information s'adressant aux citoyens ainsi qu'aux fonctionnaires municipaux. Pour les municipalités, l'aspect le plus difficile de la décentralisation était d'assumer de nouvelles res-

ponsabilités financières telles que la perception de taxes et autres recettes, les dépenses pour les services communaux et le développement économique. La Mission a organisé des formations intensives en gestion financière à l'intention des fonctionnaires municipaux. Plus de 250 responsables ou administrateurs locaux des finances ont participé à ces stages. En plus de dispenser une formation technique sur le financement, la Mission a soutenu des initiatives visant à améliorer les pratiques et les possibilités financières générales des municipalités.

Une des bonnes pratiques que la Mission a continué de promouvoir est celle des commissions municipales pour la parité des sexes qui avaient été établies à l'origine en coopération avec le Ministère du travail et de la politique sociale et l'*Union des organisations de femmes*. Le processus de décentralisation a consolidé la place des commissions au sein des municipalités. Elles veillent à ce que les femmes aient leur mot à dire sur toutes les grandes questions, telles que le développement économique, les priorités financières et le développement de l'infrastructure. Aujourd'hui, dix commissions fonctionnent dans tout le pays mettant en œuvre diverses initiatives. A Veles, par exemple, la Commission a identifié un besoin en centres d'hébergement pour femmes battues. La municipalité a financé l'établissement de quatre de ces centres.

**Préservation de l'environnement et assurance d'un avenir.** Pour un certain nombre de communautés dans le nord-ouest du pays, la protection de l'environnement est devenue une question de survie. Le problème de l'abattage illégal des arbres, qui a gagné constamment en acuité depuis 2001, est devenu critique cette année, en particulier dans les montagnes de Shar qui bordent l'Albanie et le Kosovo / Serbie-Monténégro et dans les montagnes de Crna Gora au nord de Skopje. Comme l'ont constaté les observateurs de la Mission, le problème n'est plus seulement une question de respect de l'état de droit et de l'environnement. Les effets à long terme de la déforestation constituent une grave menace pour les villages de montagne. Le problème est également source

de tensions entre les communautés concernées et ceux qui abattent les forêts. La Mission a encouragé la coopération entre autorités centrales et locales, gardes forestiers, policiers locaux en uniforme et citoyens. Le poste extérieur de Tetovo a accueilli une série de réunions sur le sujet pour faciliter la communication entre tous les responsables et mettre en place des systèmes d'échange d'informations sur le terrain. Des juges et des procureurs locaux ont également assisté aux réunions.

Afin d'éviter que les questions environnementales ne deviennent source de divisions à l'avenir, la Mission a travaillé avec la Première ambassade des enfants à encourager les jeunes à promouvoir activement le développement économique tout en préservant l'environnement. Cette activité a été financée par le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE. Une soixantaine d'élèves du secondaire ont participé en été à un atelier de formation d'une durée d'une semaine au cours duquel ils ont acquis des compétences relatives à l'entrepreneuriat, à la création d'entreprises et à la protection de l'environnement. Il s'agissait de la première activité de ce genre et il est prévu d'en organiser d'autres en 2006 en tant que moyen de préparer les jeunes à contribuer à la croissance économique du pays sans endommager son patrimoine écologique.

### **Activités liées à la dimension humaine**

**Accroissement de la transparence et de l'efficacité du pouvoir judiciaire.** La réforme de l'appareil judiciaire était la priorité la plus urgente de la Mission, qui a appuyé les changements légaux et structurels entrepris par le Gouvernement. La plus significative de ces réformes a consisté en une série d'amendements constitutionnels proposés par le Ministère de la justice en tant que première grande étape dans la *Stratégie nationale de réforme de la justice*. A la demande du Ministère, la Mission a fourni des avis d'experts sur les amendements proposés et, en coopération avec l'Association des juges, elle a organisé une série de forums de

discussion publique. Des spécialistes de tous les domaines de la profession juridique ont été encouragés à donner leurs avis sur les propositions.

Pendant que la législation était en cours de modification, la Mission a commencé à soutenir une activité entreprise par un groupe local de défense d'intérêts, le *Conseil pour la prévention de la délinquance juvénile*, visant à promouvoir la transparence et l'accès à l'information dans les tribunaux. Le projet a été exécuté en plusieurs endroits, notamment au Tribunal de première instance de Kavadarci où il était le plus avancé. Dans le cadre de ce projet, une base de données en ligne a été créée contenant une liste des affaires traitées, le calendrier des procès, un profil des juges et des informations à l'intention du public sur les procédures pratiques. Les tribunaux à Tetovo, Skopje et Strumica ont établi des rapports annuels sur leur travail et fait des exposés pour informer les citoyens de leurs activités.

La Mission a également organisé divers programmes ciblés de formation à l'intention des juges, des procureurs et des avocats sur des questions telles que le droit international des droits de l'homme, la criminalité organisée et les procédures de protection des témoins.

**Institutionnalisation des mécanismes de lutte contre la traite des êtres humains.** Conformément aux recommandations énoncées dans le *Plan d'action de l'OSCE pour lutter contre la traite des êtres humains*, la Mission a aidé le Gouvernement à établir un mécanisme national d'orientation sous les auspices du Ministère du travail et de la politique sociale. Ce mécanisme est mis en œuvre par un bureau national de coordination qui sera chargé de coordonner l'assistance aux victimes de la traite, d'améliorer les mécanismes d'identification des victimes potentielles et de faire campagne en faveur de réformes législatives qui amélioreront la protection dont elles peuvent bénéficier. L'assistance de la Mission a consisté en une évaluation initiale du manuel sur le mécanisme national d'orientation et en son adaptation aux besoins locaux ainsi qu'en d'autres formes d'assistance technique au Ministère au cours de la

phase de mise en place. Ce mécanisme aidera le pays à remplir ses obligations concernant la protection des droits des victimes de la traite.

**Promotion de la protection des droits de l'homme.** L'institution du médiateur a été créée en 1997 pour protéger les droits des citoyens. Afin de satisfaire aux exigences énoncées dans l'Accord-cadre d'Ohrid, la loi sur le médiateur a été modifiée pour y inclure les bureaux régionaux des médiateurs adjoints, augmentant ainsi la capacité de l'institution à accepter des affaires de tout le pays. Les médiateurs adjoints pour les bureaux régionaux ont été nommés cette année. Avec l'appui de l'Agence canadienne de développement international et du Gouvernement italien, la Mission a joué un rôle déterminant dans le cadre de l'établissement des bureaux régionaux et pour faire connaître leur rôle au grand public. Les nouveaux bureaux ont déjà commencé à traiter des affaires relatives aux droits de l'homme et à enquêter sur des plaintes de citoyens.

Les institutions du médiateur fournissent aux citoyens un mécanisme grâce auquel ils peuvent défendre leurs libertés civiles, mais il reste nécessaire d'informer davantage, en particulier les jeunes, au sujet de leurs droits et de ce qu'ils peuvent attendre des institutions publiques. Dans le cadre d'un projet amorcé par la présidence visant à instituer une formation aux droits de l'homme pour les élèves de l'enseignement primaire dans tous les Etats participants de l'OSCE, la Mission a lancé, en coopération avec le Ministère de l'éducation, un projet pilote intitulé *Nos droits*. Choisies dans des villes de l'ensemble du pays, douze écoles participent à ce programme. Les enseignants ont été formés au cursus interactif sur les droits de l'homme prévu par le programme pour les élèves de cinquième et de sixième année et ont commencé à l'appliquer cet automne dans leurs salles de classe.

**Renforcement de la viabilité, de la diversité et des responsabilités sur le marché des médias.**

L'adoption, cette année, d'une nouvelle loi sur l'activité de radiodiffusion a constitué une étape importante vers à la fois un marché privé

viable des médias et un diffuseur public indépendant. La Mission a joué un rôle de premier plan dans l'élaboration de cette loi en œuvrant en étroite coopération avec la Commission européenne, le Conseil de l'Europe et le Pacte de stabilité qui ont mis à disposition leurs compétences spécialisées et leur interprétation des directives européennes pertinentes. La Mission a facilité les consultations entre parlementaires et représentants d'organisations locales actives dans le domaine des médias. S'appuyant sur l'expérience du Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias, la Mission a également émis des avis et des suggestions sur les amendements proposés. La nouvelle loi a donné davantage d'indépendance et de pouvoirs à l'organisme de réglementation, lui permettant de faire respecter l'état de droit sur le marché de la radiodiffusion. Elle a également libéralisé le régime des autorisations permettant aux radiodiffuseurs privés d'utiliser plus facilement de nouvelles technologies et d'atteindre un public plus diversifié. Enfin, la nouvelle loi a instauré un système réellement indépendant de gestion de l'organisme public de radiodiffusion qui diffuse déjà des programmes dans les six langues constitutionnelles.

**La société électronique traverse tous les piliers**

La société électronique, également appelée société de l'information, fait référence à l'intégration de technologies telles que l'Internet, la communication sans fil et autres dans tous les aspects de la vie sociale et politique.

Etant donné son ampleur, le projet de la Mission sur la société électronique a porté sur presque tous les aspects de ses activités. Il a été mis en œuvre en coopération avec l'organisation locale *Metamorphosis* et avec le soutien du Bureau du Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias.

Lors de la conférence internationale tenue à Skopje au cours de laquelle le projet a été lancé, un conseiller de haut niveau du Représentant pour la liberté des médias a fait observer que les nouvelles technologies de l'information ouvraient de vastes possibilités pour une communication et une collaboration libres et transparentes entre les divers intervenants au sein de la

société, notamment les pouvoirs publics, les entreprises et les citoyens.

Une série de quatre conférences de moindre ampleur ont eu lieu dans diverses villes du pays. La première, sur la cybercriminalité, a réuni des policiers, des procureurs et d'autres spécialistes pour des échanges de vues sur les moyens de lutter contre la criminalité sur l'Internet. Les conférences sur l'éducation électronique et les médias électroniques ont abordé des thèmes tels que la promotion du multiculturalisme et l'élimination des frontières grâce à la communication en ligne. Une réunion sur le gouvernement électronique à l'intention des maires et autres fonctionnaires municipaux a porté sur les moyens d'utiliser l'Internet pour améliorer la transparence et faire participer les citoyens à la prise de décisions.

De par son caractère multilingue et multiethnique, le radiodiffuseur public a un rôle clé à jouer dans la promotion de la diversité et de l'identité. La Mission a donc continué de soutenir sa modernisation et le perfectionnement de son personnel par le biais d'activités de formation et d'un appui technique. Cette année, la formation était axée sur la gestion de productions tant pour la radio que pour la télévision afin de faire en sorte que de telles capacités soient en place avant la restructuration promise dans la nouvelle loi sur l'activité de radiodiffusion.

La Mission a également apporté son soutien à la formation des futurs professionnels des médias en contribuant au cours de journalisme d'une durée d'un an sanctionné par un diplôme et dispensé par l'*Institut macédonien des médias*. Ce programme intensif internationalement reconnu fixe de nouvelles normes en matière de journalisme et de formation dans ce domaine. Une attention particulière a été accordée à l'inclusion d'un groupe hétérogène d'étudiants qui seront capables à l'avenir de couvrir les événements dans les langues des minorités.

Le journalisme professionnel exigeant des sources officielles fiables, la Mission a également continué de prôner l'adoption d'une loi sur le libre accès à l'information, dont un projet a déjà été élaboré par le Ministère de la justice. En coopération

avec la délégation de la Commission européenne, la Mission a prêté son concours à une initiative de l'organisation locale *ProMedia* visant à la fois à lancer un débat public sur le besoin urgent de cette loi et à préparer les institutions publiques par le biais d'une formation aux nouvelles responsabilités qu'elles auront à exercer lorsque la loi aura été adoptée.

**Chef de la Mission :**  
**M. l'Ambassadeur Carlos Pais**  
**Budget révisé : 11 061 500 €**  
**[www.osce.org/skopje](http://www.osce.org/skopje)**